

Rapport d'activité 2014



des Services
de l'État en Ariège



Editorial



En application de l'article L 3121-26 du Code général des collectivités territoriales, le Préfet informe le Conseil Général, par un rapport spécial, de l'activité des services de l'État dans le département.

C'est donc pour la 2^e fois que je me livre, toujours avec grand plaisir, à cet exercice traditionnel.

Le rapport d'activité est un document synthétique qui vise à mettre en valeur et faire connaître l'action de l'État au service de notre département au cours de l'année écoulée.

2014 se caractérise par une forte implication des services de l'État, dans un contexte de crise économique durable, profonde, nécessitant la mobilisation de toutes les énergies pour répondre aux attentes de nos concitoyens toujours plus fortes.

Les actions menées l'ont été sur de nombreux fronts: elles concernent à la fois les domaines régaliens de la sécurité et de la protection des populations mais aussi le développement économique et l'emploi, la cohésion sociale, l'éducation et la jeunesse, le développement

équilibré et durable du territoire ou encore la modernisation de l'administration territoriale.

Vous le voyez, les défis sont nombreux et je tiens à saluer l'engagement des personnels, civils et militaires, ainsi que leur professionnalisme dans l'accomplissement de leurs missions au quotidien.

Je souhaite remercier également l'ensemble des partenaires, collectivités territoriales et acteurs socio-économiques avec qui les services de l'État travaillent en étroite et excellente collaboration pour la satisfaction de nos concitoyens.

Je forme le vœu que 2015 nous permette de poursuivre ensemble notre action pour répondre encore mieux aux attentes de notre territoire et de ses habitants.

Nathalie MARTHIEN
Préfet de l'Ariège

Sommaire

SÉCURITÉ ET PROTECTION DES POPULATIONS

- Préserver la tranquillité publique p. 4
 - lutter contre la délinquance
 - lutter contre l'insécurité routière
 - lutter contre la fraude
- Anticiper et gérer les crises p. 7
- Prévenir et gérer les risques naturels et technologiques p. 9
- Veiller à la sécurité alimentaire, la protection animale et la sécurité environnementale p. 10

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI

- La situation du marché du travail p. 13
- Favoriser le retour à l'emploi des personnes qui en sont le plus éloignées p. 13
- Faciliter et promouvoir l'insertion professionnelle des jeunes p. 14
- Accompagner les entreprises au titre des mutations économiques p. 15
- Piloter et animer le service public de l'emploi selon de nouvelles orientations p. 19

COHÉSION SOCIALE ET DEVOIR DE SOLIDARITÉ

- Favoriser l'accès au logement et lutter contre l'habitat indigne p. 20
- Accompagner les personnes les plus vulnérables p. 21
- Promouvoir l'égalité des chances p. 22
- Entretenir le devoir de mémoire p. 24

DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ ET DURABLE DU TERRITOIRE

- Connaître le territoire p. 26
- Redécouper les cantons p. 26
- Redessiner l'intercommunalité p. 26
- Accompagner le développement économique p. 28
- Soutenir l'activité agricole et la forêt p. 29
- Protéger durablement l'environnement p. 30
- Aménager l'espace urbain p. 33
- Préparer la transition écologique et énergétique p. 35
- Préserver le patrimoine ariégeois p. 35

MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE

- Améliorer le service rendu à l'utilisateur p. 36
- Développer les démarches de mutualisation des services p. 36
- Développer les démarches de dématérialisation et simplifier les procédures p. 37

ANNEXES p. 40

Sécurité et protection des populations

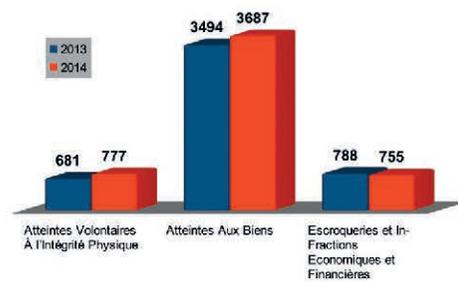
Un engagement constant pour la protection des personnes et des biens

En 2014, l'État a été fortement mobilisé pour assurer la sécurité de la population et la protéger contre les différents risques. De nombreuses mesures ont été prises pour garantir la tranquillité publique et la sécurité civile, lutter contre l'insécurité routière, prévenir et gérer les risques technologiques, naturels et industriels, garantir la sécurité alimentaire et veiller à la protection animale et environnementale.

Préserver la tranquillité publique

Lutter contre la délinquance

En matière de sécurité, les résultats se construisent et s'évaluent dans la durée, sur la base d'objectifs bien identifiés. Les Atteintes Volontaires à l'Intégrité Physique (AVIP) ont connu une hausse sur un an de 14,10 % (96 faits constatés (FC) de plus). De



même les Atteintes Aux Biens (AAB) affichent une progression sur un an de 5,52 % (+193 FC). Le nombre de cambriolages reste cependant stable (766 FC en 2014 contre 762 FC en 2013). En revanche les escroqueries et infractions économiques et financières (EIEF) sont en diminution sur un an (-4,06 % soit -33 FC sur un an).

Les taux d'élucidation restent stables pour les AVIP (80,95 % contre 81,06 % en 2013) mais en baisse pour les AAB (17,01 % contre 22,52 % en 2013) ainsi que pour les EIEF (57,34 % contre 71,16 % en 2013).

Le département de l'Ariège, même si la délinquance y est bien contenue, n'est pas épargné.

Ce constat a conduit en 2013 à la mise en œuvre du plan départemental de prévention de la délinquance et du plan de lutte contre les cambriolages et les vols à main armée, en partenariat étroit avec les forces de l'ordre et l'ensemble des acteurs du département.

Au cours de l'année 2014, 6 nouveaux plans départementaux ont été signés :

•le plan de lutte contre les vols dans les exploitations agricoles

Ce plan doit permettre de prévenir une montée en puissance de ce type d'atteintes en prenant en compte la vulnérabilité spécifique des exploitations agricoles.

Plusieurs actions ont d'ores et déjà été mises en œuvre :

- l'ouverture de boîtes à lettres des unités (BALU) au monde agricole ;
- l'extension de la procédure d'alertes par SMS au monde agricole;
- la création d'une cartographie opérationnelle des réseaux d'irrigation du département ;
- la mise en place d'un partenariat entre les services de police et de gendarmerie nationales pour une meilleure rapidité d'intervention en cas de flagrant délit.

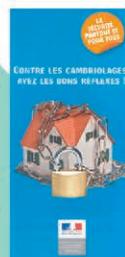
•le plan de lutte contre les drogues et les conduites addictives

La lutte contre les drogues et les conduites addictives a fait l'objet d'un Plan d'actions afin de progresser dans la compréhension des conduites addictives, prendre en compte les difficultés particulières des populations les plus exposées et renforcer la sécurité, la tranquillité et la santé publiques.

Des actions de sensibilisation en direction des élèves et des personnels des établissements ont été mises en œuvre par la prévention des addictions aux nouvelles technologies et la mise en place d'une formation internet appelée « permis internet ».

•le plan de sécurisation des transports ferroviaires

Ce plan a pour objectif d'endiguer les faits délictueux et les incivilités en augmentation dans les trains et redonner à la ligne Toulouse/La Tour de Carol le niveau de sûreté attendu.





La signature des plans d'actions et protocoles de sécurité

•le plan de lutte contre l'immigration irrégulière

Ce plan a comme objectif de faire respecter le droit au séjour en luttant contre la fraude et les filières illégales, fondé sur la maîtrise des flux migratoires. Une permanence juridique à l'attention des forces de l'ordre a été mise en place afin de leur apporter une information de qualité, disponible à tout moment.

•le plan de lutte contre les violences faites aux femmes

Ce plan a comme objectif de renforcer les protections des victimes, améliorer le premier accueil, les accompagner, mais aussi de prendre en charge les auteurs et prévenir les récidives.

•le plan de lutte contre les vols liés aux véhicules

Ce plan a pour but de prévenir l'augmentation des vols d'automobiles, de deux-roues,

d'accessoires et vols à la roulotte. Conçu pour apporter une réponse globale, il doit permettre de mobiliser l'action de l'ensemble des forces de l'ordre ainsi que les professionnels et appeler les citoyens à la vigilance.

En matière de prévention, les opérations tranquillité Vacances, tranquillité seniors et Anti Hold-up, renforcées par une présence policière dans les centres villes de Foix et Pamiers ont permis d'éviter les vols et les agressions.

La délinquance des mineurs

En 2014, la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) de l'Ariège a suivi 314 jeunes, soit une augmentation de 19% de son activité comparée à 2013.

Les garçons restent très largement majoritaires dans la population pénale des mineurs, 75,4 % contre 24,6 % de filles ; au niveau national la répartition est de 83,5 % de garçons et 16,5 % de filles.

La tranche d'âge des plus de 16 ans représente 51% de l'effectif des jeunes qui ont été placés sous main de justice en 2014 mais l'augmentation de l'activité porte principalement sur les 13-16 ans.

Lutter contre l'insécurité routière

La lutte contre l'insécurité routière reste une priorité en Ariège.

En 2014, on dénombre une augmentation du nombre d'accidents et de tués dont 7 motards. En revanche, le nombre de blessés diminue légèrement.

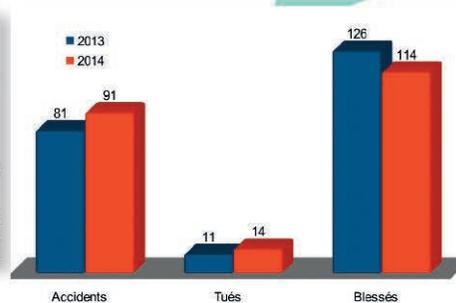
- 91 accidents corporels (81 en 2013)
- 14 tués (11 en 2013)
- 114 blessés (126 en 2013)



Sécurisation des marchés



Opération tranquillité vacances



Sécurité et protection des populations



Radars tronçon



Saisie cannabis



Saisie d'armes



Saisie cigarettes

Pour que des familles ne connaissent plus le drame des accidents de la route, la mobilisation de tous les acteurs locaux est essentielle. De nouvelles mesures seront prises en 2015 pour renforcer prévention et répression.

Un dossier marquant en 2014 a été l'élaboration du Document Général d'Orientation (DGO) qui définit les enjeux de sécurité routière en Ariège et les orientations d'actions pour une période de 5 ans en matière d'infrastructure, d'information-sensibilisation, d'éducation et formation, de contrôle et sanction. Le DGO sera signé en 2015 par le Préfet et le Président du Conseil Départemental.

Dans le cadre du Plan Départemental de Sécurité Routière 2014 (PDASR), 55 322 € ont été mobilisés pour la prévention, avec des actions ciblées vers les jeunes, les seniors, les deux-roues motorisés, et mettant l'accent sur les facteurs vitesse et alcool.

Ce sont plus de 40 actions qui ont été réalisées dans le département, notamment auprès des jeunes. Près de 3000 d'entre-eux ont été ainsi sensibilisés aux travers de divers ateliers.

Un temps fort de cette année 2014 aura été le rallye piétons initié par le Comité Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de la communauté de communes de l'agglomération de St-Girons, avec la participation de 400 élèves des différentes écoles primaires du secteur. Dix ateliers, proposés par les partenaires ont permis une sensibilisation des jeunes à la sécurité routière.

Un rallye sécurité moto a mobilisé 37 équipages. L'objectif de cette action est

la sensibilisation des motards, d'autant plus importante cette année, que les deux-roues motorisés ont été impliqués dans 7 accidents mortels sur 14 dans le département.

L'année 2014 aura également permis l'installation de nouveaux dispositifs de contrôles automatiques : sur la RN 20, mise en place de 2 « radars vitesse moyenne » pouvant contrôler la vitesse moyenne pratiquée sur une section de route par les usagers, et la mise à disposition de la gendarmerie nationale d'un « radar mobile de nouvelle génération » doté d'un appareil embarqué à bord d'une voiture banalisée capable de constater les infractions tout en circulant.

Lutter contre la fraude

L'action du comité opérationnel de lutte anti-fraude (CODAF)

La fraude cause un préjudice considérable à l'ensemble de la collectivité en provoquant d'importantes évasions de recettes fiscales et sociales. Le CODAF a pour objectif de définir des actions prioritaires à mettre en place pour améliorer la coordination de la lutte contre les fraudes.

En 2014, ce sont 30 fiches actions issues de contrôles coordonnés qui ont permis de relever plusieurs infractions comme l'absence de Déclaration Préalable à l'Embauche (D.P.A.E.), la dissimulation d'emplois salariés ou encore le défaut de paiement de cotisations.

Le dispositif mis en place associe l'action d'une vingtaine de structures et cible de nombreux types d'activité.

Le trafic transfrontalier et l'action du service des douanes

La brigade des douanes d'Ax-les-Thermes, inaugurée le 2 octobre 2014, a su développer des contrôles adaptés à la spécificité du réseau routier pyrénéen caractérisé par son étroitesse et ses sinuosités mais également au rude climat montagnard.

Même si elle a fait 2 constatations significatives en matière de stupéfiants (4,9 kg de résine dans un véhicule français et 3,3kg d'herbe dans le train La tour de Carol-Toulouse), l'activité de la brigade d'Ax-Les-Thermes est caractérisée par la lutte contre le trafic de tabacs.

Ainsi, en 2014, elle a procédé à des saisies pour une contre valeur de 488 893€ soit 61 % des saisies régionales. Cette contrebande vient alimenter l'agglomération toulousaine par le biais de multiples filières. Les services se trouvent d'ailleurs de plus en plus confrontés à des incivilités et au refus de certains usagers de se soumettre au contrôle.

S'y ajoute une saisie d'armes, l'affaire ayant débuté par une constatation au centre des Colis Postaux (CDP) de Saint Jean de Verges pour se poursuivre par une visite domiciliaire menée avec le concours de la Direction des Opérations Douanières (DOD).

Anticiper et gérer les crises

Les exercices de sécurité civile

La préfecture a réalisé 4 exercices de sécurité civile en 2014 : Montagne à Ax-Bonascre, PPI Lacroix, Barrage Lapanan et Inondations de la Lèze dont l'objectif était de tester le Plan Communal de Sauvegarde de chacune des cinq communes situées sur le cours d'eau

(Artigat, Le Fossat, Lézat sur Lèze, Saint-Ybars et Sainte-Suzanne).

A l'issue, les élus concernés ont souligné l'intérêt d'un tel exercice qui a été l'occasion pour le Préfet de rappeler la nécessité pour les communes de se doter d'un PCS.

La viabilité hivernale

La coordination entre le gestionnaire du réseau routier, les services de l'État, les forces de l'ordre et de secours est un élément majeur du bon fonctionnement du dispositif en cas de crise hivernale.

En 2005, le préfet de l'Ariège a initié une collaboration entre les départements de l'Ariège, des Pyrénées-Orientales et la principauté d'Andorre, en période hivernale, afin d'assurer de manière coordonnée la sécurité des usagers de la route et la continuité des activités économiques. Un plan de coordination hivernale a vu le jour, obéissant à un double objectif :

- l'organisation et le fonctionnement du circuit d'alerte et de décision des mesures concertées de fermeture et de réouverture des axes de circulation,
- l'organisation opérationnelle de tous les services concourant à la viabilité hivernale.

Ce document est actualisé tous les ans avec l'ensemble des partenaires. Ce plan est activé en Ariège du 10 novembre au 10 mai.

A l'issue de chaque saison hivernale, les services font un bilan dont les enseignements permettent d'améliorer la qualité du dispositif. C'est sous l'autorité du préfet que le district sud de la DIRSO assure la surveillance et l'entretien du réseau routier national dans le département. Pour l'organisation de ces interventions, la DIRSO s'appuie sur les prévisions de Météo-France et sur l'analyse du risque d'avalanche fourni par le service de restauration des terrains en montagne (RTM).



Exercice avalanche



Exercice de sécurité



Barrage de Lapanan



Visite Ministres andorrans pour viabilité hivernale



Sauvetage en montagne



Convoi



Tir d'avalanches



La participation du service RTM à la prise de décision est encadrée par une convention signée entre le préfet de l'Ariège, la DIRSO et le RTM pour le suivi du risque d'avalanches menaçant les RN 20, 22 et 320 en Ariège au sud d'Ax-les-Thermes. Cette convention a été actualisée en 2014 afin :

- d'introduire la possibilité, pour le préfet de l'Ariège, de réquisitionner le service RTM en cas de crise prévisible et avérée,
- d'acter un projet d'étude sur les couloirs avalancheux menaçant ces axes routiers avec pour objectif l'amélioration de la connaissance et la sécurisation de la route.

Le district sud de la DIRSO dispose en Ariège et dans les Pyrénées-Orientales de trois centres d'exploitation : St Paul de Jarrat, un secteur montagne en Ariège et Ille sur Têt. En plus de la gestion des axes routiers nationaux, en cas de situation de crise liée à des conditions météorologiques dégradées sur une grande partie du département, conjuguées à un trafic routier important, le préfet depuis le centre opérationnel départemental (COD), coordonne les différents services de l'État afin d'assurer la sécurité des personnes et le maintien de la circulation sur les axes routiers, y compris départementaux en liaison avec le Conseil Général. Dans ce cadre, les principales mesures qui peuvent être mises en place concernent les restrictions de circulation, la circulation des poids lourds, le secours et l'assistance aux usagers de la route.

En 2014, le COD a été activé au mois de janvier pour une vigilance météorologique orange pour des phénomènes conjugués de pluies-inondation, crues et avalanche. Des mesures de restrictions ont été prises à plusieurs reprises au cours de l'hiver et le service RTM a été réquisitionné le 28 décembre 2014.

La sécurité en montagne

Le peloton de gendarmerie de haute montagne (PGHM) a effectué 256 opérations de secours en 2014 dont 203 avec l'appui du détachement aérien gendarmerie de Pamiers-Les Pujols pour un bilan de 309 personnes secourues, dont 11 tués et 175 blessés.

Le PGHM investit temps et énergie dans la prévention des accidents de montagne.

Cette prévention revêt l'aspect d'opérations de formation, d'information et de sensibilisation des plus jeunes au travers de conférences auprès des établissements scolaires, ainsi qu'auprès d'un public plus large lors de manifestations diverses. Ainsi, un partenariat est en train de voir le jour entre le PGHM et le lycée professionnel de Lavelanet pour préparer les lycéens engagés dans la nouvelle formation aux métiers sportifs de la montagne. Par ailleurs, le PGHM a participé à une campagne de sensibilisation sur les accidents de ski, en coopération avec la DDCSPP, sur les stations d'Ascou et des Monts d'Olmes, lors de 2 journées pendant les vacances de février.

La sécurité incendie et le secours à personne

Au cours de l'année 2014, le SDIS a effectué 10 554 sorties d'engins de secours pour un total de 9317 interventions. 835 feux ont été dénombrés en Ariège soit 105 de plus qu'en 2013 mais moins que les années précédentes (environ 1000 par an).

Le SDIS est intervenu sur 50 accidents de la route de plus qu'en 2013 (692 contre 642) et 148 interventions diverses supplémentaires (988 en 2014 contre 850 en 2013) liées essentiellement aux intempéries.



Crevasse



Cérémonie médaille sécurité intérieure



Incendie de Bénac

L'activité est en hausse de 8% par rapport à 2013 et se rapproche du volume d'activité plus habituel des années 2011 (9234 interventions) et 2012 (9328 interventions).

Le secours à personne reste la part prépondérante de son activité avec 6802 interventions soit 400 de plus que 2013.

L'intervention marquante de 2014 a été le feu de la maison relais de Lavelanet le 4 septembre 2014 qui a fait 3 victimes.

Établissements recevant du Public (ERP)

Une stratégie départementale a été élaborée pour suivre le respect des règles de sécurité par les ERP. Des actions ont été menées dans chaque arrondissement : courrier aux maires leur rappelant leurs responsabilités avec recommandation de la prise d'un arrêté municipal lorsqu'un avis défavorable est prononcé, mise en place d'un échéancier de travaux, réunions spécifiques avec les élus et commission de suivi des avis défavorables.

Prévenir et gérer les risques naturels et technologiques

Risques naturels

Plans Communaux de Sauvegarde (PCS)

En Ariège, 135 communes ont l'obligation légale de réaliser un PCS.

Le suivi de la réalisation de Plans Communaux de Sauvegarde s'est poursuivi en 2014 grâce à l'organisation de réunions d'information dans chaque arrondissement.

Au dernier trimestre, une campagne a été lancée en direction des communes ayant initié l'élaboration d'un PCS. Un accompagnement spécifique leur a été apporté.

Les efforts déployés par les services de l'État ont porté leurs fruits puisqu'au 31 décembre 2014, 60 % des communes avaient réalisé leur PCS contre 44 % en décembre 2013.

Plans de Prévention des Risques Naturels (PPRN)

Dans un département de montagne, la gestion des risques est une composante essentielle de l'aménagement. La réalisation des PPR (plans de prévention des risques) multi-risques concerne principalement les inondations, les mouvements de terrains et les chutes de blocs. En 2014, 3 PPR ont été approuvés (Ercé, Orgeix et Luzenac), 6 ont été soumis à enquête (Albies, La Bastide-sur-l'Hers, Prades, Fougax et Barrineuf, Seix et Vèbre) et 2 sont en cours de concertation (Aulus et Uchentein).

Les 6 PPR soumis à l'enquête fin 2014 ont été ou seront approuvés en 2015 et une demi-douzaine prescrits (révision des PPR d'Auzat et de Lézat, modification de celui de St Paul-de-Jarrat, élaboration d'un PPR à Rieux-de-Pelleport, Dalou et Gudas, ainsi que la reprise de la procédure pour celui de Montjoie-en-Couserans annulé par le TA de Toulouse). Ces procédures nécessitent un travail de concertation avec les élus et de pédagogie avec les particuliers plus spécifiquement concernés par les classements de zones à risques.



Incendie rue Lafaurie - Foix



Rocher sous filet



Inondation commune de Lassur



Talc de Luzenac

Prévenir les risques d'inondations

2014 aura été le théâtre de 3 épisodes de crues les 24 janvier, 13 juin et 2 août dont deux particulièrement dévastatrices sur l'Hers amont et le ruisseau de Fontargente sur la commune de Lassur ; 21 communes ont obtenu la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

Les dégâts ont fait l'objet d'un suivi particulier et d'une instruction des dossiers d'indemnisation dans le cadre du fonds de solidarité et de la DETR.

Des retours d'expérience ont pu être diligentés rapidement afin de capitaliser la connaissance et tirer les conséquences avec les élus locaux.

Le Plan d'Action et de Prévention des Inondations du bassin de la Lèze (PAPI Lèze)

La question des inondations a mobilisé la DDT. La révision du programme du PAPI Lèze a été décidée en octobre 2014 pour rendre les opérations de ce programme plus efficaces au regard de leur rapport coût/bénéfice. Ce plan a été présenté aux partenaires financiers (Agence de l'eau, conseil régional Midi-Pyrénées, conseils généraux de la Haute-Garonne et de l'Ariège, SMIVAL) début 2015.

Sécuriser les campings à risque

La démarche spécifique sur les campings lancée en 2013 a été également poursuivie avec la réalisation de constats dans 3 campings ayant dépassé les règles administratives en mettant en jeu la sécurité des biens ou des personnes.

Risques technologiques

L'usine exploitée par la société Imerys Talc à Luzenac a été classée SEVESO Seuil Bas pour ses stockages de gaz de pétrole liquéfié (GPL). Après discussion avec l'exploitant,

ce dernier a choisi de garder ce classement et de mettre en place les prescriptions réglementaires correspondantes.

Veiller à la sécurité alimentaire, la protection animale et la sécurité environnementale

Sécurité alimentaire et protection du consommateur

La DDCSPP assure les missions concourant à la sécurité sanitaire de l'alimentation sur l'ensemble de la chaîne alimentaire en réalisant notamment :

- l'inspection permanente dans les deux abattoirs d'animaux de boucherie du département,
- l'inspection et le contrôle des établissements manipulant des denrées alimentaires notamment les inspections réalisées dans les établissements agro-alimentaires disposant d'un agrément sanitaire : 83 établissements agréés dans le département dont 44 ont été inspectés en 2014,
- la réalisation de plans de surveillance et de plans de contrôles permettant d'évaluer la conformité des denrées alimentaires à l'égard des teneurs maximales tolérées en contaminants : 220 prélèvements réalisés en 2014 avec un taux de conformité de 97%.

La DDCSPP prend en charge la gestion des alertes portant sur les produits alimentaires et les produits non-alimentaires. En 2014, les signalements suivants ont été effectués :

- 8 signalements de toxi-infection alimentaire traités en coopération avec l'agence régionale de santé,



Laboratoire

- 5 signalements de non-conformité portant sur le non respect des critères de sécurité microbiologique des denrées alimentaires,
- 3 signalements de non-conformité portant sur la sécurité de produits industriels.

Des contrôles sont réalisés dans le cadre des réglementations relatives à la sécurité, qualité et loyauté des produits et services, et celles relatives à la protection économique des consommateurs. Ces contrôles font l'objet d'une programmation annuelle (32 enquêtes programmées en 2014 ayant donné lieu au contrôle de 408 établissements). Ces enquêtes sont notamment ciblées sur les temps forts de la consommation (opérations alimentaires vacances, opérations fin d'année ou opérations vacances à la neige), au cours desquelles des actions relevant du comité départemental anti-fraude (CODAF) sont conduites avec les autres services de l'État.

Condamnation d'une entreprise de vente à distance

Le TGI de FOIX a condamné le 26 février 2014, une entreprise de vente à distance implantée en Ariège.

Cette entreprise commercialisant via Internet des articles de voyage, de sports

et de camping, a été assignée devant la juridiction par la DDCSPP de l'Ariège, qui a été destinataire de 30 plaintes de consommateurs depuis juin 2012. Ces derniers n'ayant pas été livrés dans les délais contractuels, ni remboursés en cas d'annulation, ont indiqué n'avoir jamais été informés de l'indisponibilité des produits et ne pas pouvoir entrer en contact avec la société.

Le juge a considéré que la poursuite de ces agissements caractérise la persistance d'un trouble manifestement illicite et la violation évidente de la loi. Il a donné suite aux demandes de la DDCSPP de l'Ariège en soulignant «l'existence d'un dommage imminent, lequel s'entend du dommage non encore réalisé mais qui se produira si la situation se perpétue».

La présidente du tribunal a enjoint l'entreprise défaillante de respecter ses obligations contractuelles et légales et a assorti sa décision d'une astreinte portée à 100 euros par agissement nouvellement constaté et par jour de retard.

Infraction à la sécurité sanitaire des aliments - Mesures alternatives aux poursuites pénales

Le code de procédure pénale prévoit la possibilité, pour les parquets, de prendre des mesures alternatives aux poursuites pénales.

Ces mesures constituent une réponse judiciaire adaptée à des infractions présentant un faible niveau de gravité mais pour lesquelles la mise en place d'un dispositif de prévention est déterminante afin d'éviter la récidive. Pour les infractions de nature contraventionnelle portant sur le non respect des réglementations relatives à la sécurité sanitaire des aliments, en particulier le non respect des bonnes

pratiques d'hygiène, la mesure alternative proposée consiste en l'obligation de suivre un stage de formation aux bonnes pratiques d'hygiène.

Après avoir reçu l'avis favorable du Procureur de la République, une convention a été préparée avec les représentants des trois chambres consulaires afin d'établir les modalités de mise en œuvre de ce dispositif, celui-ci ayant vocation à s'appliquer à l'ensemble des secteurs d'activité en lien avec la remise directe de denrées alimentaires au consommateur final (restauration commerciale, commerces sédentaires et ambulants, métiers de bouche, etc.). Elle sera signée début 2015.

Protection animale et lutte contre les maladies animales

La DDCSPP a procédé à 108 inspections concernant la santé, la protection et l'identification des animaux, la santé publique et la pharmacie vétérinaire. De plus, 35 inspections ont fait suite à des signalements d'animaux maltraités ou d'autres anomalies. Ces inspections ont été réalisées principalement dans les élevages, mais aussi chez d'autres opérateurs tels que les transporteurs d'animaux, les négociants en bestiaux, les détenteurs professionnels d'animaux de compagnie et les centres équestres.

Au total, ces inspections ont entraîné 7 mises en demeure.

A la suite de mortalités d'abeilles survenues fin 2013 et déclarées par 31 apiculteurs ariégeois ainsi que des apiculteurs de départements voisins, le ministère en charge de l'agriculture a mis en œuvre un protocole afin de déterminer si ces mortalités pouvaient avoir un lien avec l'utilisation de produits insecticides ou antiparasitaires utilisés en

Sécurité et protection des populations

élevage. En application de ce protocole, la DDSP a fait réaliser 28 visites de ruchers avec 23 prélèvements pour analyses toxicologiques, ainsi que 23 prélèvements pour analyses toxicologiques dans des élevages situés à proximité des ruchers atteints. Les résultats de ces analyses n'ont pas permis de conclure sur la cause de ces mortalités. Le ministère a donc renforcé la surveillance des mortalités d'abeilles et annoncé le lancement d'une étude dans 2 régions de montagne (Pyrénées et Alpes), pour une période de 2 ans.

Les opérations de prévention et de lutte contre les maladies réglementées se sont déroulées comme chaque année, dans une optique de protection de la santé animale mais aussi humaine, car certaines de ces

maladies sont transmissibles à l'homme. Le dépistage concerne la tuberculose, la brucellose, la leucose et l'IBR (rhinotrachéite infectieuse bovine) chez les bovins, la brucellose chez les ovins et caprins, la maladie d'Aujeszky chez les porcs et les salmonelles chez les volailles.

Un foyer de tuberculose bovine a été confirmé dans un cheptel situé au Mas d'Azil ce qui a conduit à l'abattage des animaux. 32 autres cheptels bovins ont été mis sous surveillance en 2014 pour des suspicions de tuberculose mais aucune de ces suspicions n'a été confirmée durant l'année.

Sécurité environnementale

Le département de l'Ariège compte 240 installations classées pour la protection

de l'environnement (ICPE) dont 71 soumises à autorisation. Il comprend notamment : 19 carrières ; 2 établissements SEVESO (le dépôt de GNL sur l'usine de Luzenac, classé seuil bas et la société Lacroix à Mazères classé seuil haut et dont le plan de prévention des risques technologiques (PPRT) a été approuvé en 2010) ; 6 établissements relevant de la directive européenne sur les émissions industrielles (IED) et 18 sites et sols pollués en cours de traitement.

La DREAL a réalisé, en 2014, 57 inspections d'ICPE ayant donné lieu à 11 mises en demeure, 4 procès verbaux d'infraction. À la fin de l'année, 8 dossiers de demandes d'autorisation d'exploiter étaient en cours d'instruction.



Ruches



Carrières

Développement économique et emploi

La situation du marché du travail

Le chômage a poursuivi sa progression en 2014 avec 13 747 demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A, B et C fin décembre 2014, soit une augmentation de 7,5 % sur un an. La demande d'emploi des hommes a cru plus nettement que celle des femmes, avec un écart annuel de + 9,4 % contre + 5,8 % chez les femmes.

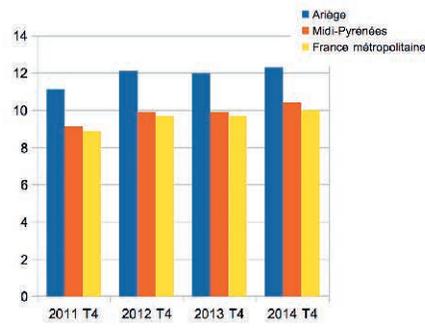
Cette dégradation du marché du travail touche toutes les classes d'âge, et tout particulièrement les demandeurs d'emploi seniors âgés de 50 ans et plus (+11,1 %).

Seuls, les jeunes âgés de moins de 25 ans ont vu leur situation relativement préservée notamment grâce au déploiement du dispositif « emploi d'avenir » qui a mobilisé l'ensemble des membres du Service Public de l'Emploi. La demande d'emploi chez les jeunes a été néanmoins de + 3,8 % sur un an.

Le chômage de longue durée (inscription depuis plus d'un an à Pôle Emploi) se maintient encore cette année à un haut niveau, avec 43,3 % des inscrits à Pôle Emploi. Plus de la moitié des demandeurs d'emploi sont inscrits depuis 2 ans et plus.

Ces indicateurs marquent des évolutions toutefois moins défavorables que celles relevées en moyenne pour la région Midi-Pyrénées.

Le département de l'Ariège présente toujours le taux de chômage le plus élevé de la région, qui s'élève à 12,3 % au 31 décembre 2014, contre 10,4% en moyenne en Midi-Pyrénées, et 10 % en France métropolitaine.



Taux de chômage 2011/2014

Les demandeurs d'emploi allocataires du RSA représentent 3 267 inscrits, soit 23,8 % de l'ensemble des demandeurs d'emploi, proportion la plus élevée de la région.

Favoriser le retour à l'emploi des personnes qui en sont le plus éloignées

Les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE)

Malgré un contexte économique difficile, le secteur de l'insertion par l'activité économique est parvenu à maintenir en 2014 un bon niveau d'activité, et reste particulièrement développé en Ariège. Ce réseau regroupe 15 SIAE assurant un maillage complet du département : 4 entreprises d'insertion, 8 ateliers et chantiers d'insertion, 3 associations intermédiaires.

Toutes ces structures proposent des activités

de production ou des services répondant à des besoins locaux et aident les personnes rencontrant des difficultés particulières de réinsertion à accéder à l'emploi dans le secteur marchand.

L'année 2014 a vu la mise en œuvre progressive de la réforme des financements des structures d'insertion par l'activité économique :

- l'instauration d'une aide forfaitaire unique au poste d'insertion,
- la généralisation des recrutements en contrat à durée déterminée d'insertion mise en œuvre tout au long de l'année 2014,
- le renouvellement des conventions avec une nouvelle répartition des postes d'insertion.

L'État a maintenu son soutien financier en mobilisant une enveloppe de plus d'un million d'euros en 2014 ce qui fait du département de l'Ariège le 3ème département le mieux doté de la région Midi-Pyrénées.



Visite en Ariège de Mme Carole Delga



En 2014, ces organismes employaient en Ariège, environ 110 salariés permanents, 246 salariés en poste d'insertion. Les 3 associations intermédiaires assuraient, à elles seules, plus de 47 000 heures de travail.

Le réseau de l'insertion par l'activité économique enregistre, en 2014, un taux de retour à l'emploi tout à fait honorable, au regard des publics pris en charge, avec plus de 57 % de sorties positives.

Ces résultats sont dus au dynamisme de ces structures, à un soutien conséquent et un accompagnement régulier de l'État, renforcés par un partenariat constant et de grande qualité avec le Conseil Général de l'Ariège.

La montée en puissance des contrats uniques d'insertion (CUI) : Contrats accompagnement dans l'emploi (CAE) et Contrats initiative emploi (CIE)

Le nombre de Contrats Unique d'Insertion conclus en Ariège s'est maintenu à un niveau élevé :

- 1004 CAE (1190 en 2013)
- 151 CIE (124 en 2013)

Ces mesures ont été nettement mobilisées en faveur des publics les plus en difficulté : les chômeurs de longue durée, allocataires du RSA et des minima sociaux, seniors de 50 ans et plus, et travailleurs handicapés.



Apprentis



Artimobiles CFA

Faciliter et promouvoir l'insertion professionnelle des jeunes

Le développement des Emplois d'Avenir

Le dispositif des Emplois d'Avenir est opérationnel depuis le 1er novembre 2012. Il a connu dans le département un déploiement optimal sur l'année 2013 et

2014 à la faveur d'une forte mobilisation de l'ensemble des membres du Service Public de l'Emploi.



Les multiples opérations de promotion et de présentation du dispositif, pilotées par les sous-préfets, et, notamment, auprès des communautés de communes, du secteur associatif et des établissements sanitaires et sociaux, ont contribué largement à la mise en œuvre de cette mesure, facilitée par l'appui et les aides financières complémentaires déployées par le Conseil Général de l'Ariège.

515 emplois d'avenir ont été conclus depuis le lancement du dispositif, dont 87 embauches dans le secteur marchand (16,8%) sur l'ensemble des 2 premières années du programme.

-90 % des jeunes recrutés ont été de niveau égal ou inférieur au bac,

-plus de 90 % des embauches ont été réalisées en contrat à durée indéterminée (secteur marchand) ou en contrat à durée de 3 ans (secteur public), et à temps plein.

Les contrats en alternance

Apprentissage

Après une baisse de 6 % en 2013, l'Ariège a enregistré en 2014 une légère augmentation des contrats d'apprentissage (612 contrats contre 601 l'année précédente, soit + 2 %).

L'Ariège est un des seuls départements de Midi-Pyrénées à maintenir globalement l'apprentissage à un niveau constant.

L'apprentissage demeure en Ariège la mesure la plus fortement plébiscitée pour la formation et l'insertion professionnelle des jeunes par une très large majorité de responsables de très petites entreprises, même si, du fait de la persistance d'une conjoncture économique difficile, beaucoup

de professionnels réduisent leurs projets d'embauche, en particulier dans le bâtiment, les commerces de proximité et les services automobiles.

L'UT DIRECCTE soutient l'artisanat à travers la conclusion d'une Convention Promotion de l'Emploi visant le traitement des offres en apprentissage en zones rurales où des difficultés de mobilité et de logement peuvent apparaître.

Contrat de professionnalisation

En dépit de la mobilisation de tous les partenaires concernés, le contrat de professionnalisation subit une très forte baisse (-30 %) par rapport à 2013 où il avait atteint un niveau record dans le département.

Seul le secteur de la métallurgie est toujours porteur de contrats de professionnalisation, pour des métiers spécialisés dans le travail des métaux.

	2010	2011	2012	2013	2014	Evolution 2013/2014
Contrat d'apprentissage	629	649	621	601	612	+ 2 %
Contrat de professionnalisation	130	187	230	187	131	- 30 %

Des actions locales méritent cependant d'être signalées :

- l'action partenariale dans le secteur automobile, développée avec les organisations professionnelles patronales du secteur et l'ensemble des partenaires : Association Nationale pour la Formation Automobile, UT DIRECCTE, Chambre de Métiers et de l'Artisanat, Chambre de Commerce et d'Industrie, Lycée Irénée Cros, CFA. Cette action a abouti à l'ouverture en Ariège d'une nouvelle offre de formation de niveau IV (Bac) : le certificat de qualification professionnelle Technicien Électricien Automobile en contrat de professionnalisation.

- création de 2 formations uniques en Ariège de niveau II (bac + 3) inscrits au Répertoire National des Certifications Professionnelles, à l'initiative de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ariège,

- aide au recrutement avec Préparation Opérationnelle à l'Emploi et Contrat de Professionnalisation pour 37 demandeurs d'emploi (27 pour le travail des métaux et 10 pour les matériaux composites), opérations portées par l'Union Patronale Ariège Pyrénées, avec l'appui de l'UT DIRECCTE et de Pôle Emploi.

Accompagner les entreprises au titre des mutations économiques

La promotion des mesures du Pacte de Responsabilité et de Solidarité.

L'année 2014 a été, pour la plupart des entreprises du département, une année difficile, en particulier dans les secteurs du BTP, de l'artisanat et des commerces de proximité, dans un contexte économique plutôt atone marqué par une faible croissance et un pouvoir d'achat des ménages en recul.

Face à cette situation, bon nombre de professionnels, déjà confrontés à une baisse sensible de leurs carnets de commandes, ont manifesté leurs inquiétudes au regard de charges sociales et de procédures administratives jugées trop lourdes et pénalisantes.

Le gouvernement a pris en compte cette situation et a souhaité redonner confiance aux chefs d'entreprises et relancer la croissance en lançant le Pacte de Responsabilité et de Solidarité.

La promotion des mesures du pacte de responsabilité et de solidarité a été menée en Ariège à travers un forum départemental et des réunions organisées par arrondissement.



Logo Pacte



Forum sur Pacte de responsabilité





Visite CMA



BTP

RGE
ECO
artisan
La nouvelle énergie du bâtiment

Le forum départemental

Ce forum a été organisé le 27 juin dernier en partenariat avec l'Union Patronale dans les locaux du centre de formation de la Chambre de Commerce et d'Industrie.

Ce forum où ont été conviés les responsables d'un millier d'entreprises du département, des élus locaux et les partenaires du service public de l'emploi a rencontré un vif succès. Près de 150 entreprises et autres partenaires y ont participé.

Cette manifestation a été organisée sous la forme d'une table ronde avec des témoignages de responsables d'entreprises. Les diverses interventions ont permis aux personnes présentes dans la salle de mieux appréhender l'impact du dispositif crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) et l'intérêt pour les chefs d'entreprises d'accéder aux mesures sociales et fiscales, tout en bénéficiant de dispositions nouvelles en matière de simplifications administratives.

Les réunions par arrondissement

Une réunion s'est tenue dans chacun des trois arrondissements pour promouvoir les mesures du pacte de responsabilité.

Concernant l'arrondissement de Foix, la promotion des mesures du pacte s'est déroulée dans les locaux de l'entreprise CMA (Chaudronnerie Mécanique Aéronautique) à Tarascon-sur-Ariège le 8 juillet en présence d'une quinzaine d'entreprises du bassin d'emploi et des élus locaux. Après une présentation des mesures du pacte par les services de l'État concernés, un débat a donné lieu à des échanges fructueux avec la salle. Les chefs d'entreprises présents ont particulièrement apprécié les réponses techniques et précises apportées à leurs interrogations par les services de la DDFIP, de la DIRECCTE et de l'URSSAF.

Concernant les arrondissements de Pamiers et de Saint-Girons, la promotion des mesures du pacte a été assurée à travers deux réunions d'information les 7 et 10 juillet, associant les services de l'État, des chefs d'entreprises et des élus locaux.

Fin décembre 2014, 1200 entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés ont bénéficié du CICE (sur 3200 éligibles, soit 36%) ; parmi elles, 860 se sont vu restituer 4,5 millions d'euros et 520 ont vu leur impôt sur les sociétés baisser de 3,9 millions d'euros.



Le déploiement du contrat de génération

112 demandes d'aides ont été enregistrées depuis le lancement du dispositif en mars 2013 en Ariège contre 53 en décembre 2013. Ce doublement des demandes en un an est lié aux assouplissements apportés par le décret du 12 septembre 2014.



Les fonds de revitalisation économique

Après un plan de licenciement économique, les entreprises appartenant à des groupes de 1000 salariés et plus sont assujetties à une obligation de revitalisation des territoires du bassin d'emploi où elles se situent sous forme d'une contribution financière appelée fond de revitalisation.

C'est le cas notamment des Fromageries Occitanes de Saint-Lizier qui ont financé un fonds d'un montant de 60 000€. Il a permis de soutenir des actions de soutien à l'emploi et de recrutement dans le Couserans et, plus

particulièrement, de financer l'ingénierie liée au fonctionnement de la Plate Forme Emploi Compétences du Couserans, l'aide à 2 entreprises pour la création de 10 emplois, le soutien à la Maison de l'Initiative pour l'accompagnement de créateurs d'entreprises dans le cadre de portage salarial.

De même, l'entreprise COTTES SAS sise au Fossat a été assujettie à la même obligation de revitalisation sur le bassin d'emploi de la Vallée de la Lèze, après un plan de licenciement économique de 26 salariés (sur 157 salariés).

Une contribution de 30 000 € sera mise en réserve pour soutenir la création d'au moins 15 emplois, en sus des mesures d'accompagnement déjà prévues dans le plan social.

Les fonds de conversion

Il existe trois fonds de conversion en Ariège : Haute-Ariège, Couserans et Pays d'Olmes, chacun d'eux lié à un sinistre industriel ayant donné lieu à un plan de revitalisation. Ils servent à financer, sous forme de prêts à taux zéro des créations (ou maintiens) d'emplois dans l'industrie, l'artisanat de production, le tourisme et les services à la personne. La mobilisation de ces fonds a permis de créer ou programmer la création de 322 emplois sur les 4 dernières années.

Les actions de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC)

L'État a accompagné et financé 2 plates-formes Emploi Compétences portées par deux Accords de Développement des Emplois et des Compétences (ADEC) :

- l'un signé par la Communauté de Communes du Pays-d'Olmes, couvrant le Pays des Pyrénées Cathares qui est arrivé à échéance au mois de juin 2014 et qui a été reconduit pour trois nouvelles années jusqu'en 2017,

- l'autre signé par le Syndicat Mixte du Pays Couserans pour le bassin d'emploi de Saint-Girons.

Ces plates-formes assurent un service de proximité auprès des entreprises du territoire pour les orienter vers l'organisme compétent ou le dispositif adéquat pour satisfaire leurs besoins, mener des actions collectives de GPEC territoriale et répondre aux problématiques emploi-formations des actifs des territoires concernés. Le financement est assuré par l'État, l'Union Européenne et la collectivité.

Une action d'appui-conseil aux très petites entreprises (TPE) en difficultés, en étroite collaboration avec la Chambre de Commerce et d'Industrie par la voie d'une Convention Promotion de l'Emploi, a également été menée avec succès en 2014. Quatre entreprises ont ainsi pu bénéficier de l'appui d'un consultant ce qui a permis de sauvegarder près de 30 emplois et de générer des embauches.

Enfin, deux actions de recrutement formation ont été lancées avec l'Union Patronale Ariège-Pyrénées et Pôle Emploi en 2014 pour le secteur aéronautique en lien avec le pôle de compétitivité Aerospace Valley. Ces actions ont concerné le recrutement sous la forme de contrats de professionnalisation de 37 demandeurs d'emplois dans les métiers de la métallurgie.

Le dispositif de soutien aux entreprises en sous-activité

L'activité partielle

Le nombre d'heures d'activité partielle consommé pour l'année 2014 est de 27 678 heures contre 31 494 l'an passé soit une baisse de 4000 heures. Les entreprises du bâtiment et des Travaux Publics ont fait une entrée massive dans le dispositif d'activité partielle à partir du mois de septembre 2014.

Au total 50 entreprises ariégeoises ont bénéficié de ce dispositif.

L'aide au conseil

Un dispositif d'audit-conseil, mis en place en 2013 et offrant la possibilité aux TPE locales d'accéder à des prestations de consultant externe en complément des prestations des services consulaires, est arrivé à son terme au 31 décembre 2014.

Ce dispositif a permis d'accompagner 12 entreprises dont quatre qui ont pu bénéficier de l'expertise d'un consultant, ce qui a facilité la sauvegarde de près de 30 emplois et le lancement de trois embauches.

L'accompagnement des entreprises en difficulté

En 2014, 166 licenciements pour motif économique ont été recensés. Un quart environ des licenciements a été effectué dans le cadre d'une liquidation judiciaire.

Le secteur de la construction est de loin le plus touché avec près de la moitié des licenciements concernés. Les secteurs du commerce et de la réparation automobile ont été concernés par 41 notifications de licenciements économiques.

Une table ronde en faveur du BTP

Face aux difficultés que connaît ce secteur d'activité, le Préfet, en liaison très étroite avec la fédération départementale du BTP, a organisé en préfecture, le 16 octobre 2014, une table ronde rassemblant des entreprises, des élus et des services de l'État autour de 2 thématiques :

1- la concurrence déloyale, le travail illégal et l'accès à la commande publique.

Ces sujets ont fortement intéressé les chefs d'entreprises présents dans la salle qui

se sont dit fortement impactés dans leur activité par la présence, sur de nombreux chantiers, de main d'œuvre non déclarée. Pour pallier cette concurrence déloyale, une convention de partenariat de lutte contre le travail illégal sera signée en 2015 entre l'Etat et la fédération départementale du BTP. Concernant la commande publique, la DDFIP a rappelé un certain nombre de règles du Code des marchés publics pour faciliter l'accès des PME à la commande publique. Il a été signalé à cette occasion que la baisse de l'activité des entreprises du BTP n'était pas liée à une diminution des dotations de l'Etat aux collectivités restées stables sur la période.

2- le développement durable, la transition énergétique et le plan de relance du logement.

Il a été rappelé aux entreprises l'urgence d'obtenir le label R G E (reconnu garant de l'environnement). En effet, la mention RGE est une condition pour les ménages pour pouvoir bénéficier de l'éco-prêt à taux zéro et du crédit d'impôt transition énergétique liés aux travaux de rénovation énergétique.

Enfin, à l'occasion de cette table ronde, les mesures du pacte de responsabilité en faveur des entreprises ont été rappelées, notamment le CICE ainsi que les nombreuses mesures de simplification de la vie des entreprises mises en œuvre : le titre emploi service entreprise (TESE), la déclaration sociale nominative (DSN) ou encore la feuille de paie simplifiée.

La cellule de reclassement de la SOTAP CAROL mise en place en 2013 s'est réunie une dernière fois le 24 septembre 2014 avec un bilan positif : sur les 70 salariés concernés, 8 personnes ont retrouvé un

emploi en CDI, 8 personnes en CDD, 9 sont partis en retraite, 19 sont en formation longue qualifiante, 8 personnes en CDD de moins de 6 mois en cours de validation et 4 personnes en création d'entreprises. Il est à noter que l'avenant de 6 mois, du 1er avril au 1er octobre, a permis une accélération du processus de retour à l'emploi.

La cellule de veille et de détection précoce des difficultés des entreprises du département mise en place en juillet 2012 poursuit son activité, par la consultation régulière de ses membres et la transmission de signalements et d'informations auprès du Préfet de Région.

Une réunion de veille économique trimestrielle animée par l'UT DIRECCTE réunit l'ensemble des partenaires institutionnels et économiques du département et permet un échange d'information sur la situation des entreprises et des secteurs d'activité économique.

Une commission des chefs de services financiers et des organismes de sécurité sociale se réunit régulièrement sous la présidence du directeur départemental des finances publiques pour l'octroi de plans de règlement des dettes sociales et fiscales. En 2014, 9 plans d'apurement ont été accordés pour un montant total de 512 000 € et une durée moyenne de 21 mois. L'ensemble des plans octroyés en 2014 a concerné 92 emplois.

La médiation du crédit

Confiée au directeur de la Banque de France (BDF), la mission de médiation du crédit aux entreprises est destinée à venir en aide aux entreprises qui présentent des difficultés de financement ou de trésorerie. Pour l'année 2014, 4 dossiers ont été déposés à la BDF aboutissant pour 3 d'entre eux à une médiation réussie. Depuis son lancement en 2008, ce dispositif a permis de débloquer

près de 13 M€ de crédits, de préserver 1328 emplois et de conforter 71 entreprises dans leur activité.

Le soutien aux projets de développement et d'investissement

AUBERT & DUVAL a bénéficié d'une PAT « Industries et Services » d'un montant de 330 000 € pour 7 650 000 € d'investissement et 55 créations d'emplois. Ce plan est en cours d'exécution avec une première tranche d'investissement de près de 3 M€ et la création d'une trentaine d'emplois.

L'entreprise a un nouveau projet industriel qui porte sur la création d'une unité de production de structures grand format en titane pour l'aéronautique. Les services de l'Etat accompagneront ce projet qui pourrait conduire à la création d'une soixantaine d'emplois.

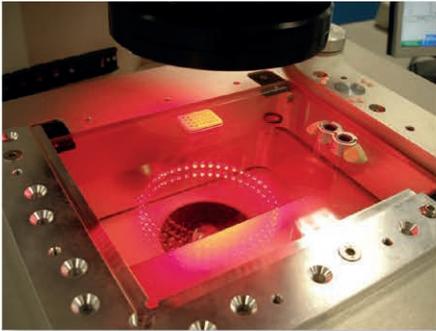
Les sociétés FORESTIS ET CEM se sont associées depuis 2009 dans la création d'un projet de cogénération (Bois Génération Avenir). BGA a confirmé le lancement des 2 activités cogénération et fabrication de granulés bois, avec un investissement global de 22 M€. Un premier recrutement a concerné 8 personnes et la production de chaleur nécessitera l'embauche d'une douzaine de salariés supplémentaires.

L'approvisionnement en bois de l'usine engendrera un besoin estimé à une quarantaine de forestiers.

La création de cette usine de cogénération devrait permettre, du fait de la baisse des coûts de production, la pérennisation des activités de la scierie Bois Ariégeois et des Menuiseries Ariégeoises (170 emplois).

Le lancement de la production est prévu en juin ou septembre 2015 : les différents





Machine entreprise



Réunion SPE



Forum des métiers

bâtiments sont en cours de construction ; le stockage des bois a également débuté : 10 à 15 000 tonnes.

L'UT DIRECCTE accompagne avec Pôle Emploi et le Centre de Formation Professionnelle pour Adultes de Pamiers ce projet en anticipant les besoins de recrutement dans le secteur forestier et en étudiant la possibilité de la mise en place d'un groupement d'employeurs.

Piloter et animer le Service Public de l'Emploi (SPE) selon de nouvelles orientations

Une nouvelle organisation du SPE instaure le principe d'une concertation entre l'État,

la Région et les partenaires sociaux dans l'élaboration d'une politique coordonnée de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle.

Lors d'une réunion du SPE plénier de décembre 2014, une nouvelle organisation du SPE en Ariège a été arrêtée. Elle repose sur :

- la mise en place d'un SPE départemental stratégique centré sur la fixation d'orientations stratégiques, le suivi des réalisations et la démarche de bilan. Cette instance, réunie trimestriellement, sera élargie à l'ensemble des partenaires sociaux et aux représentants des 4 communautés de communes les plus importantes du département,
- l'installation de 2 SPE de Proximité, sous la conduite des Sous-Préfets

d'arrondissement, couvrant 2 territoires particulièrement défavorisés et reconnus comme territoires vulnérables ou en veille dans la stratégie du Contrat de Plan État Région (CPER).

Il s'agit du Couserans et du Pays d'Olmes qui enregistrent le plus fort taux de chômage du département.

Le SPE Départemental plénier se réunit également en formation technique sur des thèmes d'action (alternance, mutations économiques, insertion par l'activité économique...).

Ces SPE intègrent des plans de visites d'entreprises qui sont réalisés par les Sous-Préfets, assistés de la DIRECCTE, Pôle Emploi, Ariège Expansion et des autres membres du SPE en tant que de besoin.

Cohésion sociale et devoir de solidarité

LOGEMENT INSALUBRE



Avant



Après

La cohésion sociale reste un enjeu majeur dans un département qui affiche un taux de précarité très important. Les services de l'État se sont mobilisés pour la solidarité au profit des personnes les plus vulnérables.

Favoriser l'accès au logement et lutter contre l'habitat indigne

Un habitat social et durable

Concernant le parc privé, les axes prioritaires d'intervention de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) ont été maintenus :

- la lutte contre l'habitat indigne ,
- la lutte contre la précarité énergétique ,
- l'adaptation au handicap et à la perte d'autonomie.

Les crédits alloués ont connu une forte augmentation en 2014 (+94% par rapport à 2013).

556 logements privés (+87 % par rapport à

2013) ont été subventionnés par l'ANAH et l'État pour un montant de plus de 6M€.

Le plan de rénovation énergétique de l'habitat (PREH) lancé par l'État fin 2013 s'est concrétisé par :

- une importante campagne de communication au niveau national et local,
- la réévaluation des aides de l'ANAH et du fonds d'aide à la rénovation thermique des logements (FART), logements aidés pour les propriétaires occupants et des aides dorénavant accordées pour les logements locatifs,
- le Point de Rénovation Info-Service (PRIS) mis en place à la DDT fin 2013 dans le cadre du guichet unique national pour l'information du public a connu une forte montée en puissance en 2014 avec 467 primes « habiter mieux » attribuées soit près de deux fois plus qu'en 2013.

En matière d'habitat indigne, le parc privé potentiellement indigne demeure encore très important, de l'ordre de 3 900



Logements Bouyghères Foix financés par l'ANAH

logements dans le parc propriétaire occupant, et de 3 000 logements dans le parc locatif privé.

Le pôle de lutte contre l'habitat indigne (LHI) a pour but de coordonner les actions des différents partenaires et d'impulser la lutte contre l'habitat indigne dans le département. Au travers d'un protocole, 24 partenaires se sont engagés en matière de repérage, de mise en œuvre des procédures, de financement des travaux et d'accompagnement social des ménages.

Le pôle LHI s'est fortement mobilisé en 2014. 24 arrêtés d'insalubrité et 10 arrêtés de sortie d'insalubrité ont été pris.

Des crédits sont mobilisés par l'ANAH et le Conseil général pour la réhabilitation des logements, l'accompagnement des propriétaires et l'accompagnement social des locataires, et par l'État pour des diagnostics et des travaux d'office le cas échéant. Ils interviennent dans le cadre du programme départemental de lutte contre l'habitat indigne et des programmes locaux d'amélioration de l'habitat.

La loi pour l'accès au logement et un urbanisme renoué (ALUR) met en place plusieurs dispositions pour améliorer la lutte contre l'habitat indigne et renforcer la protection des occupants, avec un panel d'outils incitatifs et coercitifs complémentaires aux dispositifs existants (consignation des allocations logement en cas d'indécence des logements, astreinte jusqu'à réalisation des travaux prescrits par arrêté d'insalubrité...).

Concernant le parc public, 77 logements sociaux ont été financés ou agréés en 2014 ainsi que 5 logements sociaux communaux et 46 logements HLM. Sur ces 46 logements HLM, 19 logements sont très sociaux.

A noter l'agrément en 2014 pour la construction de 26 logements

supplémentaires à l'EHPAD Le Santoulis à Luzenac. Cet établissement pour personnes âgées dépendantes comprendra notamment une unité Alzheimer de 15 places.

Accompagner les personnes les plus vulnérables

Le Plan Pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale

Le premier bilan du Plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale a été effectué en décembre 2014. Les pilotes des quatre groupes de travail (accès aux droits/ accès à l'emploi et à la formation/ hébergement-logement/santé-éducation) ont décliné l'état d'avancement des actions et dans certains cas, de nouvelles orientations définies pour la poursuite du plan. Lors de cette instance, il a été décidé un suivi annuel du plan pauvreté. Une synthèse régionale des bilans des différents plans départementaux sera prochainement transmise au Ministère.

Le Plan Départemental d'Actions pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD) 2010-2015

Le Comité de pilotage du Plan s'est réuni sous l'égide du Préfet et du Président du Conseil général et en présence des acteurs de l'hébergement et du logement. Les orientations et leur déclinaison en actions ont fait l'objet d'un bilan, et des axes de travail ont été déterminés. Au second

semestre 2015, devrait débiter la rédaction d'un nouveau document de programmation, réunissant les secteurs de l'hébergement et du logement (PDALH(hébergement)PD institué par la loi ALUR). Un état des lieux sur les besoins-via un diagnostic territorial partagé hébergement-logement dit à 360°-sera effectué dans le courant du 1er semestre 2015.

L'Hébergement d'urgence et l'insertion

Sur l'hébergement d'urgence, les actions menées en 2014 ont permis de poursuivre les engagements pris en 2013 :

- la pérennisation annuelle des 24 places d'hébergement d'urgence créées en 2013, dont trois dédiées aux femmes victimes de violences conjugales.
- l'élaboration du Plan « Grand Froid » avec 3 niveaux d'intervention pour l'ouverture de places hivernales:

- du mois de novembre au mois de mars, 16 places ouvertes à Saverdun, 4 à Lavelanet et 3 à Saint-Jean-du-Falga,
- possibilité d'ouverture de 12 places en niveau 2 d'alerte (à partir de -11°C) et 16 places en niveau 3 (à partir de -18°C)

Sur le volet insertion, les actions menées en 2013 poursuivies en 2014, ont permis la fin des travaux sur la maison-relais de Foix qui doit ouvrir ses 22 places en 2015.

La prévention des expulsions

Le volet prévention des expulsions locatives est entrepris pour partie par les commissions territoriales, organisées dans les centres sociaux CAF à partir des signalements d'impayés de loyers adressés par les bailleurs. La commission départementale de coordination des actions de prévention des expulsions locatives (CCAPEX) agit sur le volet prévention, à partir du moment où





Visite de l'Institut protestant plan grand froid



Maison relais de Foix



Aire d'accueil de Pamiers



Enfants travaillant sur ordinateurs

la procédure d'expulsion est déclenchée par le bailleur. La loi ALUR est venue renforcer le rôle de cette commission en demandant l'actualisation de la charte de prévention des expulsions locatives. Elle doit permettre d'améliorer la coordination entre les acteurs, et l'organisation de cette commission. Cette réflexion sera menée en 2015.

L'hébergement des demandeurs d'asile

La fin d'année 2014 a été marquée par la création de 20 places supplémentaires au Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile du Carla-Bayle, portant à 100, la capacité totale de l'établissement.

La commission de surendettement

La commission de surendettement pilotée par la Banque de France s'est réunie à 12 reprises au cours de l'année 2014. Le nombre de dossiers déposés est en baisse de 8,5% sur un an (502 en 2014 contre 549 en 2013). Très peu de dossiers ont été rejetés (5% seulement).

Le traitement s'est légèrement accéléré en 2014 avec la sortie de 537 dossiers.

74,3% des dossiers orientés en procédure classique (amiable) ont obtenu une solution pérenne,

17,9% ont fait l'objet de mesures imposées ou recommandées,

36,7% ont été orientés vers une procédure de rétablissement personnel.

Le secrétariat de la commission de surendettement a assuré une session de formation de travailleurs sociaux issus de divers organismes.

L'accueil des gens du voyage

Dans le cadre du schéma départemental pour l'accueil des gens du voyage adopté en juillet 2013, les élus ont décidé la création de 3

aires de grand passage, deux en Basse Ariège (une à Pamiers et l'autre sur la communauté de communes du canton de Varilhes) et une à Saint-Girons.

Les travaux d'aménagement des 2 aires de la vallée de l'Ariège devraient être finalisés en 2015 et permettre l'accueil lors du passage de grands rassemblements.

Concernant Saint-Girons, aucun emplacement n'a pour l'instant été défini. Il semble qu'une réflexion à l'échelle intercommunale soit plus adaptée pour trouver le terrain d'accueil de l'aire de grand passage.

Promouvoir l'égalité des chances

Les chantiers de l'éducation nationale

Le département de l'Ariège compte **25 000 élèves** encadrés par **2 600 personnes**. L'enseignement y est dispensé dans **169 écoles** réparties dans 136 communes et dans **26 établissements du second degré** (15 collèges, 4 lycées d'enseignement général et technologique, 6 lycées professionnels et un établissement régional d'enseignement adapté) ; l'offre de formation va de l'école maternelle au brevet de technicien supérieur. L'année 2014 a été marquée par la poursuite de la mise en œuvre de la loi sur la refondation de l'école et de dispositifs facilitant la scolarisation de tous les élèves.

La rentrée scolaire 2014-2015 s'est bien déroulée avec 2 implantations d'emplois (1 à l'école Pierre et Marie Curie à Saverdun et 1 dans le RPI Rimont/Castelnaud Durban) et 2 retraits d'emplois (1 dans le RPI Auzat/Vicdessos et 1 dans le RPI Niaux/Capoulet Junac).

De nouveaux services sont en cours de développement pour faire rentrer l'école dans l'ère du numérique.

Poursuite des dispositifs existants

L'année 2014 a vu la finalisation de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires dans le département, réforme déjà très largement appliquée en Ariège dès 2013 (136 communes en 2014 contre 128 en 2013). Par ailleurs, le premier projet éducatif de territoire (PEDT) du département de l'Ariège a été signé pour la commune de Foix le 15 décembre 2014. De nombreux autres le seront en 2015, permettant de couvrir l'ensemble du département.

Le dispositif «plus de maîtres que de classes» permet de recourir à des méthodes pédagogiques plus adaptées aux besoins des élèves, de renforcer l'encadrement et d'accompagner la mise en place d'organisations pédagogiques innovantes, favorisant la réussite scolaire des élèves. Un emploi a été consacré à cette mesure à la rentrée 2014.

Les autres chantiers de l'éducation nationale concernent l'amélioration de la scolarisation des élèves handicapés, la poursuite des stages de remise à niveau, la lutte contre l'absentéisme et la prévention du décrochage scolaire, la prévention contre les addictions, le développement et la valorisation des projets scientifiques, culturels et artistiques ou encore l'aide à des choix d'orientation et de vie professionnelle (forum des métiers et des formations en mars 2014).

Renforcement du numérique à l'école

Dans le 1er degré, l'opération « École Numérique Rurale » a concerné une soixantaine d'écoles du département. 25 écoles ariégeoises disposent désormais d'un environnement numérique de travail (ENT).

Dans le second degré, l'ENT est déployé dans l'ensemble des collèges et lycées du département. L'expérimentation «Manuels numériques» qui a débuté en 2009 dans l'ensemble des classes de sixième des



collège connecté

Sur les 169 écoles du département, 28 n'ont pas aujourd'hui accès à un haut débit permettant de répondre à un besoin en connectivité suffisant. Par ailleurs, seul le collège Lakanal à Foix a reçu la qualification de « collège connecté ».

Le soutien à la parentalité

Créé par arrêté préfectoral du 16 octobre 2014, le comité départemental de soutien à la parentalité a été réuni pour la première fois le 17 novembre 2014. Ce comité mutualise le pilotage et la gestion de l'ensemble des dispositifs institutionnels de soutien à la parentalité présents dans le département, dans l'optique d'optimiser la politique en faveur de la parentalité en Ariège. Cette nouvelle instance départementale, présidée par le préfet, est copilotée par la DDCSPP et la CAF.

Pour une meilleure accessibilité des personnes en situation de handicap

La DDT continue à mobiliser et accompagner les communes pour l'élaboration de leur PAVE : A ce jour 100 Plans de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE) sont en cours d'élaboration et 27 PAVE sont approuvés. Plus largement, la DDT conseille les collectivités dans leurs projets d'aménagement de voirie et de l'espace public, en veillant à ce que l'ensemble de la chaîne de déplacement, et donc l'accès aux ERP (Établissements Recevant du Public) soit pris en compte. En parallèle, la DDT accompagne les communes et gestionnaires d'ERP dans la mise en accessibilité de leurs établissements. Les ERP non conformes aux normes accessibilité

collèges Victor Hugo et Pasteur de Lavelanet se poursuit.

Dispositif écoles connectées et

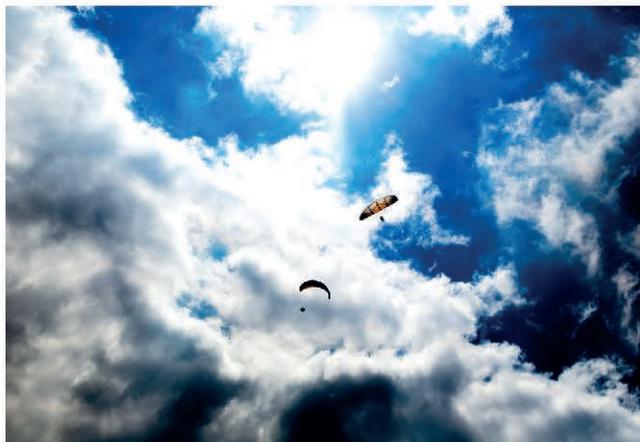


au 1er janvier 2015, devront déposer un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) d'ici le 27 septembre 2015. L'Ad'AP correspond à un engagement de réaliser des travaux dans un délai déterminé (jusqu'à 3 ans, sauf cas très particuliers). Il suspend l'application de l'article L. 152-4 du code de la construction et de l'habitation qui punit d'une amende pénale de 45 000 € (portée à 225 000 € pour les personnes morales -société-) tout responsable qui n'aurait pas respecté au 1er janvier 2015 les obligations d'accessibilité.

Renforcer la citoyenneté

Le service civique destiné aux jeunes de 16 à 25 ans permet d'accomplir une mission d'intérêt général dans des domaines prioritaires pour la nation: solidarité, santé, éducation, culture, environnement, mémoire, citoyenneté, action humanitaire, développement international et situations d'urgence. En 2014, 40 jeunes ont intégré ce dispositif en Ariège. 90% d'entre eux effectuent leur service civique dans une association.





Jeunesse et sport

La DDCSPP s'est engagée dans la définition et la mise en œuvre d'une politique sportive départementale concertée de qualité notamment en faveur de la jeunesse et des personnes en situation de handicap. La définition d'un socle commun en termes de principes, de valeurs et d'objectifs partagés, s'est concrétisée par la signature en décembre 2014 de la charte pour une politique sportive concertée en Ariège.

En matière de promotion des métiers du sport, la DDCSPP a accompagné le lycée professionnel Jacquart de Lavelanet dans la mise en place, à l'automne 2014, d'une formation concertée « ski alpinisme » pour préparer les élèves sélectionnés aux tests d'entrée dans les formations menant à l'obtention des diplômes d'État de moniteur de ski ou d'accompagnateurs en montagne.

Entretenir le devoir de mémoire

Au delà des commémorations annuelles habituelles, l'année 2014 a été marquée par trois dates anniversaires: l'année 1914, l'année 1944 et l'année 1954 avec un focus particulier sur l'Indochine.

Ce sont au total 28 commémorations qui ont été organisées par la préfecture, auxquelles se sont ajoutées 6 réceptions, dont deux en présence du Secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants.

Année 1914: Centenaire de la Première Guerre Mondiale

Les célébrations du Centenaire de la Grande Guerre se sont tenues tout au long de l'année 2014.

Dès le mois de mars, une historienne est intervenue, dans le cadre de la journée des droits des femmes du 8 mars pour présenter

le rôle des femmes dans la Grande Guerre, devant une cinquantaine de femmes du département (élues, chefs d'entreprises, médecins, agents de l'État représentant les forces vives de la société civile, militaire, sportive, culturelle...)

Le 7 août 2014, une réception a été organisée dans les salons de la préfecture à l'occasion du lancement du livre réalisé par l'Association du Centenaire et de la date anniversaire de la déclaration de guerre portant sur les Poilus ariégeois dans la Grande Guerre. Cet ouvrage préfacé par le Préfet rencontre un vif succès depuis sa parution.

L'Association du Centenaire a organisé 74 conférences en milieu scolaire à destination des classes de CM1/CM2, de 3ème et de 1ère. Ainsi ce sont 1072 élèves qui ont été sensibilisés ainsi qu'un public de 1500 personnes qui a assisté aux conférences et débats.

Par ailleurs, 13 expositions itinérantes ont été accueillies dans une dizaine de communes et vues par environ 2000 personnes.

Le service des archives départementales a poursuivi son travail de collecte de la mémoire auprès des particuliers par le biais d'appels aux dons d'archives, largement relayés par la presse: 81 fonds d'archives, composés de photos, carnets, lettres et d'objets, ont ainsi pu être recueillis.

La numérisation des registres de matricules est en ligne et accessible depuis octobre 2014 sur le site des archives départementales de l'Ariège.

L'affluence record de consultations a eu lieu le 11 novembre 2014. Il est possible de lire tous les états de services des soldats ariégeois.

Un ouvrage intitulé « L'Ariège pendant la Première Guerre mondiale », accompagne l'exposition « La vie en Ariège en 14-18 » ; enfin, le service des archives départementales réalise également la « Lettre du Centenaire » à parution trimestrielle, distribuée gratuitement dans les écoles, les communes et les administrations..



Cérémonie bataille de Vira



Guerre 14-18



Camp du Vernet

Développement équilibré et durable du territoire

Connaître le territoire

L'amélioration et la diffusion de la connaissance des territoires sont essentielles dans un département où les collectivités et les acteurs économiques ont des moyens limités pour analyser les dynamiques et les besoins du territoire. La DDT dispose d'un système d'information géographique de bonne qualité et régulièrement enrichi avec le concours et au service de tous les services de l'État, partenaires et acteurs locaux. En 2014, le travail de partenariat

s'est poursuivi avec Ariège Expansion, les chambres consulaires et les organisations professionnelles. La connaissance du secteur économique est partagée notamment en ce qui concerne le suivi et l'accompagnement des entreprises ariégeoises.

Un partenariat entre la CCI, Ariège Expansion et la DDT a permis la création et la présentation dans les territoires du site internet www.atlas-zonesactivites09.fr hébergeant un atlas des zones d'activités de l'Ariège.

Redécouper les cantons

Le décret relatif à la refonte de la carte cantonale de l'Ariège a été publié au journal officiel le samedi 22 février 2014. En Ariège, le nombre de cantons passe de 22 à 13.

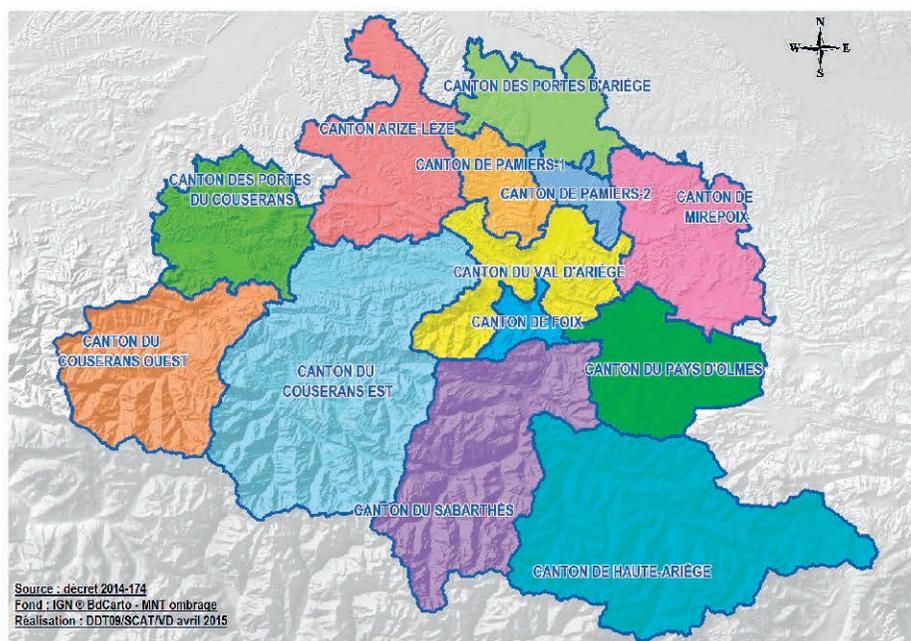
A l'issue de la révision, l'écart entre la population du canton le moins peuplé, celui de la Haute-Ariège avec 6 717 habitants, et le plus peuplé, celui du canton de Foix avec 13 838 habitants, est donc de 1 à 2,06 (contre 1 à 28,47 avant la révision).

Redessiner l'intercommunalité

Poursuivre la réforme territoriale

La loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) porte création d'une nouvelle catégorie d'établissements publics, les pôles d'équilibre territoriaux et ruraux (PETR). En Ariège, 2 PETR ont été créés. Le premier PETR reprend le périmètre du Pays du Couserans composé de 8 communautés de communes et sera la structure porteuse du SCOT du Couserans.

Un second PETR regroupe les 12 autres communautés de communes du département. L'arrêté préfectoral constitutif de ce deuxième PETR est intervenu dans le courant du 1er trimestre 2015.



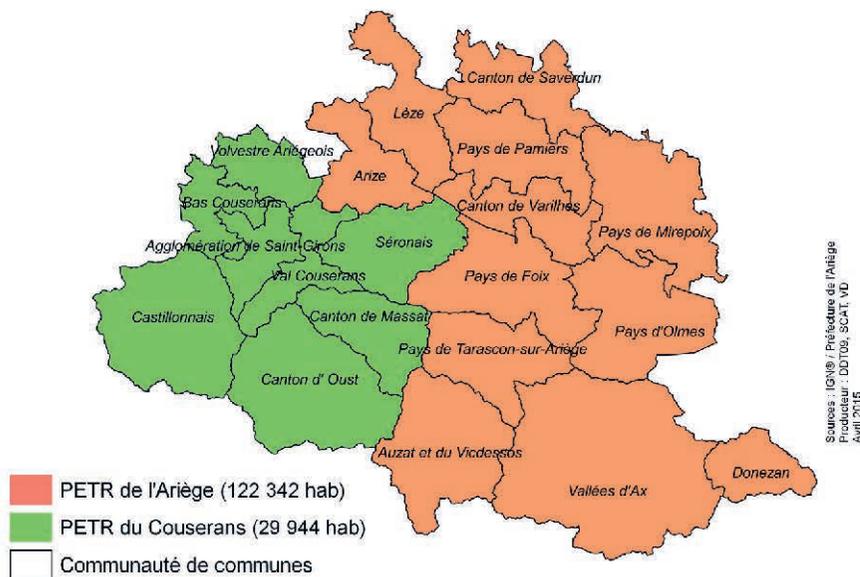
Carte des nouveaux cantons

Développement équilibré et durable du territoire

Département de l'Ariège
Les communautés de communes au 1^{er} janvier 2015



Carte de l'intercommunalité



PETR

Le préfet a lancé en commission départementale de coopération intercommunale (CDCI), en octobre 2014, une réflexion sur la réforme territoriale en proposant aux élus la constitution de groupes de travail à partir d'un état des lieux et l'accompagnement des services de l'État sur la nécessité de réduire le nombre d'EPCI et de constituer des EPCI plus intégrés. Cette réflexion s'inscrit dans le cadre du projet de loi NOTRE avec pour objectif d'adopter un schéma de l'intercommunalité avant la fin de l'année 2015.

Accompagner la structuration des intercommunalités

Dans le cadre de l'Assistance Technique de l'État au titre de la Solidarité et de l'Aménagement du Territoire (ATESAT), la DDT a mis l'accent sur le déploiement de l'outil Figuline (CC Saverdun, CC Lèze, CC Moyenne Vallée de l'Hers, CC Varilhès...), qui favorise la gestion du patrimoine voirie. Dans le domaine des Ouvrages d'Art, la DDT a apporté un appui aux collectivités pour la recherche d'un bureau d'étude pour la réalisation d'inspections détaillées ou de travaux. En Ariège, deux plans de gestion (communautés de communes de la Lèze et de Saverdun) ont été formalisés.

Ces accompagnements techniques des collectivités ont été réalisés en recherchant les possibilités de structuration intercommunale. L'accompagnement des collectivités se poursuivra en 2015 avec notamment la prise de compétence « gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations » (GEMAPI) et celle de l'Application du Droit des Sols (ADS). Pour cette dernière, la DDT contribue, auprès de l'Association des Maires de l'Ariège, à définir les bases de la construction d'une structure départementale.

Sources : IGV8 / Préfecture de l'Ariège
Producteur : DDT09, SCAT, VD
Avril 2015

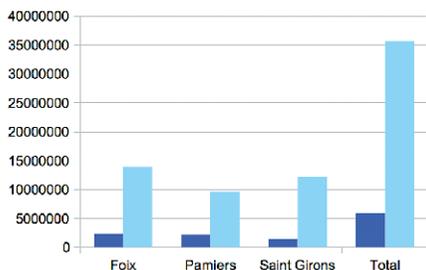
Accompagner le développement économique

Afin de poursuivre la lutte contre le ralentissement de l'activité économique, l'État consolide en 2014 les mesures déjà mises en place pour accompagner des projets de développement du territoire et répondre aux besoins de la population.

La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)

286 dossiers ont été financés en 2014 au titre de la DETR pour un montant de subvention global de 5 896 923 €. Le total des investissements générés par cet outil de cohésion sociale au service des collectivités territoriales s'est élevé à 35 554 273 €. Ces chiffres sont en augmentation sur un an puisqu'en 2013, 213 dossiers avaient été financés pour un montant total de DETR de 5,7 M€.

Quelques exemples de dossiers financés par la DETR en 2014 : la construction d'un groupe scolaire à Montgaillard, le centre d'interprétation de la mémoire à Varilhes ou encore la Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP) de Massat qui ont été subventionnés chacun à hauteur de 150 000€ de DETR.



Montant des investissements induits au titre de la DETR en 2014 par arrondissement

Le fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT)

Le FNADT mutualise les crédits des fonds ministériels pour l'investissement.

Les axes d'intervention prioritaires en Ariège sont les suivants : animation de pays et de pôles touristiques, maisons de santé pluriprofessionnelles, plans de revitalisation du Couserans et du Pays d'Olmes.

En 2014, 17 nouvelles opérations ont été financées au titre du FNADT, pour lesquelles un montant de 327 257 € a été engagé, somme légèrement inférieure à 2013 (369 336€). La somme de 673 870 € a été payée dans l'année, au titre des opérations antérieurement programmées (593 336€ en 2013).

Parmi les projets subventionnés par le FNADT en 2014, figure le programme de protection de neige de culture de la station de Beille qui a obtenu une subvention de 75 000€ ou encore la création de la MSP de La Bastide de Sérou qui s'est vue attribuer 100 000€ de FNADT.

Le fond européen agricole pour le développement rural (FEADER)

L'année 2014 a vu la fin du programme de développement rural, aucune programmation pour l'axe 3 n'a été possible. Néanmoins, 11 dossiers pour un montant d'aide FEADER de 204 194 € ont été programmés sur les mesures de développement rural de l'axe 4 LEADER (tourisme, animation des pays et du PNR). En 2014, 65% des dossiers de la programmation 2007-2013 sont soldés pour un montant de 3,7 millions d'euros.

Le Programme européen FEDER Compétitivité régionale et emploi 2007-2013

Au 31 décembre 2014, le département de l'Ariège a bénéficié de la programmation globale de 266 dossiers, répartis de la manière suivante selon les axes prioritaires définis pour le FEDER en Midi-Pyrénées :

- Axe I- Pôles de compétitivité-Filières d'excellence-Enseignement supérieur : **6 dossiers**,
- Axe II- Compétitivité des entreprises, soutien, innovation : **62 dossiers**,
- Axe III- Préservation, valorisation du capital environnemental : **151 dossiers**,
- Axe IV- Développement du Massif Pyrénéen : **38 dossiers**,
- Axe V- Accessibilité, desserte, transports : **9 dossiers**.

L'aide communautaire ainsi programmée représente un montant FEDER de **27 380 646 €**, soit un effet de levier médian de 26,2 %, ayant permis de générer un coût total d'investissements de 104 590 475 € de la part des porteurs de projets publics et privés du département.

Au 31 décembre 2014, 88,5 % des subventions instruites en préfecture ont été payées.

L'année 2014 était la dernière année de programmation pour le FEDER au titre du programme 2007-2013. Aucun dossier n'a ainsi été programmé pour le département de l'Ariège. 2014 marque une étape vers la clôture du programme prévue sur 2015 et 2016.

Pour cette clôture, il reste 27 dossiers et 2 529 553 € à payer et à certifier pour la préfecture de l'Ariège.

Le nouveau programme FEDER 2014-2020 entrera dans sa phase opérationnelle en 2015. Pour ce programme l'autorité de gestion est le Conseil Régional de Midi-Pyrénées.



Déviation d'Ax



Programme de modernisation des itinéraires routiers (PDMI)

La convention pour l'achèvement des travaux de la déviation d'Ax-Les-Thermes a été signée le 28 mai 2013 par le Préfet de Région, le Président du Conseil Régional et le Président du Conseil Général. Dans le cadre de cette convention, les travaux de la déviation d'Ax-les-Thermes sont financés à hauteur de 22 millions d'euros dont 11,45 millions d'euros pour l'État, 6,05 millions d'euros pour la Région et 4,5 millions d'euros pour le département de l'Ariège. Les travaux de la déviation d'Ax-les-Thermes se sont poursuivis en 2014 par la réalisation de la chaussée et des enrobés sur la partie centrale de la déviation entre le point d'échange nord et la route de Bonascre ainsi que par le démarrage des travaux de dégagement des emprises (déplacement de réseaux et construction d'une voie provisoire en phase chantier) pour la réalisation du giratoire sud. Les travaux devraient être terminés en 2016 pour une mise en service en fin d'année.

Soutenir l'activité agricole et la forêt

Du point de vue climatique, la campagne agricole a été marquée par la douceur des températures et l'humidité de l'hiver 2013-2014, un été exceptionnellement pluvieux et

frais et par le beau temps de l'automne qui a permis la réalisation des récoltes dans de bonnes conditions.

D'après les prévisions réalisées par le CERFRANCE Midi-Pyrénées, les charges d'exploitation seraient en diminution de l'ordre de 3 à 5% (engrais, carburant et aliments) mais le contexte morose des prix pèserait fortement sur le produit.

Le fléchissement des charges ne serait pas suffisant pour préserver le revenu dans de nombreuses filières. Pour le département de l'Ariège, seules les filières ovins viande et bovins lait bénéficieraient d'un contexte plus favorable.

Grandes cultures : les rendements sont moyens en céréales d'hiver mais très hétérogènes suivant les secteurs et les récoltes de faible qualité. On observe de bons rendements pour les cultures d'été.

Par rapport à l'année précédente, l'excédent brut d'exploitation par hectare serait plutôt stable pour les céréaliers en culture sèche et en baisse sensible pour les irrigants.

Les résultats de la campagne 2014 seraient proches de ceux observés en 2009, campagne la plus mauvaise des 5 dernières années.

La diminution des surfaces en maïs semence annoncée par les firmes semencières pour 2015 inquiète fortement les producteurs de la plaine qui tirent en grande partie leur revenu de cette production.



Élevage : la pousse de l'herbe a été très bonne, mais de qualité souvent assez mauvaise en 1^{ère} coupe. La récolte de maïs ensilage est volumineuse et de qualité.

Pour les laitiers, ce sera la meilleure année depuis longtemps en termes de résultats, mais la fin de l'année a été perturbée par les conséquences de l'embargo russe et les baisses de prix annoncées pour 2015.

En système viande, les résultats seraient plutôt stables en bovins et en légère progression pour les ovins. L'embargo russe pourrait aussi avoir des conséquences sur les prix de la viande bovine.

Le montant des aides au titre de la campagne 2014 se répartit en :

- 29,1 millions d'€ pour le 1^{er} pilier de la PAC dont 20,9 M€ d'aides découplées (DPU) et 5,3 M€ pour la prime à la vache allaitante,
- 15,0 millions d'€ pour le 2^{ème} pilier dont 10,8 M€ pour l'indemnité compensatrice de handicap naturel (ICHN) et 3,2 M€ pour la prime herbagère agro-environnementale (PHAE),
- 1,56 millions d'€ de soutien à l'installation de 40 jeunes agriculteurs dont 0,62 M€ de dotation jeunes agriculteurs (DJA) et 0,65 M€ d'équivalent subvention pour les prêts bonifiés réalisés en 2014.
- 0,4 millions d'€ de subventions à la modernisation des exploitations dont 0,34 M€ au titre des bâtiments d'élevages.
- 1,65 millions d'€ au titre du plan de soutien à l'économie montagnarde (PSEM) dont 0,63 M€ au titre du gardiennage sur les estives pour 2015.

Au total ce sont 47,7 millions d'€ de soutiens qui ont été accordés à l'agriculture ariégeoise en 2014.

Sur la forêt, l'opération de clôture des contrats du fonds forestier national (FFN) privés a été finalisée en 2014. Une dizaine de propriétaires reste sous gestion DDT (3 000 m³ commercialisés en 2014 pour 70 000 € de recettes). L'opération de clôture des contrats FFN (Fonds Forestier National) portant sur des forêts communales gérées par l'ONF a été initiée et doit s'achever en 2015.

2014 a été l'année de transition entre les 2 contrats de plan du PDRH (Plan de Développement Rural Hexagonal), avec une gestion des crédits transférée au conseil régional de Midi-Pyrénées, la DDT restant service instructeur. La forêt Ariégeoise a bénéficié de :

- 447 000 € d'aides de l'État et du FEADER pour 11 dossiers instruits
dont :
- 51 % pour la desserte (5 km de voirie)
- 22 % en DFCL (défense de la forêt contre les incendies)
- 16 % pour le boisement (27 HA)
- 11 % pour le RTM (restauration des terrains en montagne)
- 170 000 € d'aide de l'État pour des actions en matière de RTM pour 7 dossiers instruits.

La DDT a contribué à la mise en ligne de l'outil SERPIC (SERvice Pyrénéen d'Information Cartographique) sur le département en vue de la saisie des déclarations et demandes d'incinération de végétaux par les communes avec pour objectif d'être opérationnel fin 2015.

Protéger durablement l'environnement

Les mesures en faveur de la qualité de l'eau

Garantir une eau potable pour tous les ariégeois constitue un objectif prioritaire de santé publique.

Suite aux efforts engagés par les distributeurs d'eau à la demande de l'Agence Régionale de Santé (ARS), la qualité bactériologique de l'eau ne cesse de s'améliorer. En 2006, 29,5% de la population recevait une eau non conforme. En 2014, ce pourcentage était de 3,6%.

Parmi les installations suivies par la DT ARS, on dénombre 642 captages, 526 unités de distribution, 494 stations de traitement d'eau potable, 1 usine d'emballage, 164 bassins de natation et spa, 3 stations thermales et 6 sites de baignade. Les prélèvements et analyses réalisés sur 4517 points de contrôle se sont soldés par des mesures de restriction et d'interdiction de consommer l'eau potable (314) et des fermetures temporaires de piscines (31). Quatre exploitants ont été contraints de fermer définitivement leur établissement.

Gestion d'une situation exceptionnelle

Après l'événement dramatique intervenu dans une colonie de vacances à Ascou début juillet et le décès toujours inexplicable d'un jeune enfant originaire de la région parisienne, même si l'eau n'a pas été retenue comme étant la cause du drame, le préfet a impulsé une série d'actions pour améliorer la qualité de l'eau des unités de distribution les plus fragiles du département. Pour ce faire, un partenariat entre les syndicats de l'eau, le Conseil Général, l'Agence de l'eau Adour Garonne et l'Agence Régionale de Santé a été initié avec un accompagnement financier pour assurer la réalisation rapide des travaux de mise aux normes.



Barrage de Soulcem



Centrales hydro électriques

Gestion de l'eau et des milieux aquatiques

Au titre de la planification, la mission interservices de l'eau et de la nature (MISEN), élargie au Conseil général, à la Chambre d'agriculture, à la Fédération de la pêche et aux syndicats de rivières, a apporté au 1er trimestre 2014, grâce à une connaissance fine des pressions qui s'exercent sur chaque masse d'eau, une contribution importante au programme de mesures du prochain SDAGE (mis en consultation du public pendant 6 mois à partir du 19 décembre 2014 et qui doit être approuvé en toute fin d'année 2015).

Dans le cadre de la politique de la rationalisation des prélèvements d'eau à usage agricole, la DDT, avec la DREAL, a accompagné la constitution du dossier de demande d'autorisation de prélèvement unique dont l'étude d'impact a été élaborée par la Chambre d'agriculture pour le compte

du Conseil général (en tant qu'organisme unique pour les bassins de l'Ariège, de l'Hers et de la Lèze). Cette demande de prélèvement unique qui devrait être autorisée au printemps 2015 sera la première en Midi-Pyrénées.

En 2014, la DDT a continué à faire avancer les 3 dossiers de non conformité en matière d'eaux résiduelles urbaines (ERU) que sont :

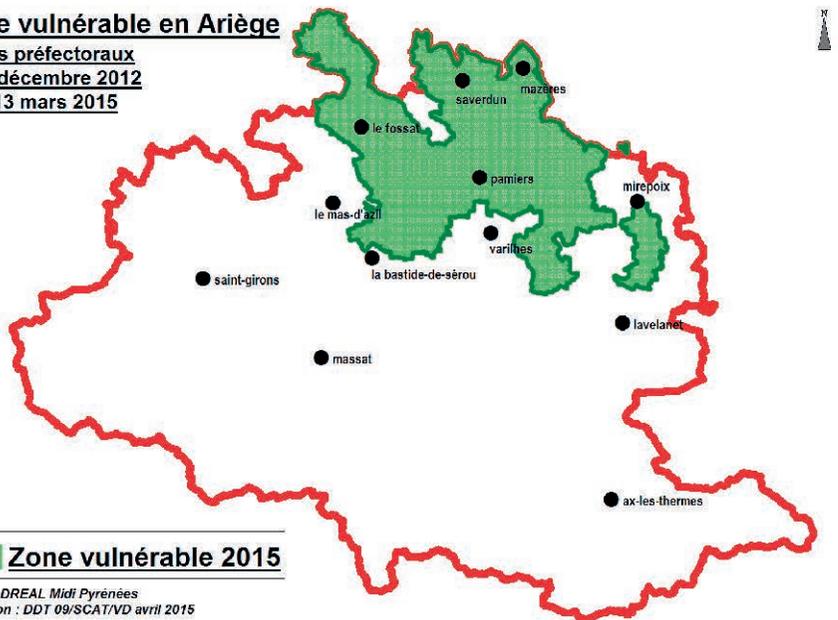
- Foix : une nouvelle station d'épuration sera achevée en mars 2015,
- Ax-les-Thermes : le bassin tampon de stockage transitoire sera réalisé début 2015,
- Tarascon sur Ariège dont le dossier commun d'étude d'impact de la nouvelle station, du pont sur le Saurat permettant sa desserte et du centre de traitement de déchets doit être déposé à la fin du mois de janvier 2015, le début de réalisation est prévu pour l'automne 2015.

L'instruction de nouveaux projets de centrales hydro-électriques ainsi que la mise en conformité vis-à-vis de la continuité piscicole d'installations existantes continue à nécessiter beaucoup de pédagogie en direction des porteurs de projets ainsi que des associations de protection de l'environnement.

A noter enfin la contribution apportée à l'élaboration et à l'information du programme d'action régional du cinquième « programme nitrates », puis à l'amélioration du projet d'extension de la zone vulnérable élaborée au niveau national pour désamorcer le contentieux européen. La DDT a préparé les bases d'une discussion avec les partenaires dont la chambre d'agriculture sur une expérimentation de pratiques agro-écologiques aux fins de diminuer les apports en nitrates dans l'eau.

Zone vulnérable en Ariège

**Arrêtés préfectoraux
du 31 décembre 2012
et du 13 mars 2015**



Source : DREAL Midi Pyrénées
Réalisation : DDT 09/SCAT/VD avril 2015



Cabane en pierres sèches



Edelweiss



Grand tétard



Vautours



Venue d'une délégation interministérielle vautours

Chasse et biodiversité

Dans le cadre du réseau Natura 2000 dont l'ensemble des 19 sites sont en phase d'animation, on peut relever, à la demande de la commune de Couflens, la transmission au Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie du dossier d'extension du site Natura 2000 du Mont Vallier sur la majorité de son territoire.

Les arrêtés de protection de biotope « du réseau souterrain de la grotte de Malarnaud » et « des falaises dites du Quié » ont été révisés. Dans le domaine de la protection des espèces, une intervention opérée auprès de l'association organisatrice de la fête du Pla de l'Isard à Auzat pour préserver la tranquillité d'un couple de gypaètes barbus dans la Vallée de Soulcem, a permis l'unique reproduction en Ariège de cette espèce protégée.

Le secteur de la chasse, et plus particulièrement celui des galliformes de montagne (Tétras, Lagopède alpin, Perdrix de montagne), a fait l'objet, dans un esprit de concertation, d'un grand investissement pour adapter les arrêtés préfectoraux (ex : cette année suppression des deux jours de chasse consécutifs pour les galliformes) aux conclusions des jugements des tribunaux administratifs.



Lâcher de bouquetins

Une augmentation de la pression exercée par les vautours fauves sur les élevages extensifs a conduit à l'instauration, le 22 septembre 2014, d'une procédure d'effarouchement encadrée par une habilitation de intervenants (agents de l'ONCFS, louvetiers et agriculteurs formés) et un protocole d'autorisation strict. Cette mesure a été mise en œuvre jusqu'au 15 novembre (date de la fin de la période d'application de cette mesure nouvelle).

Enfin, en toute fin d'année, il a été procédé au renouvellement des louvetiers et à l'élaboration de l'avis du préfet pour le renouvellement opéré au niveau national de la liste des espèces nuisibles.

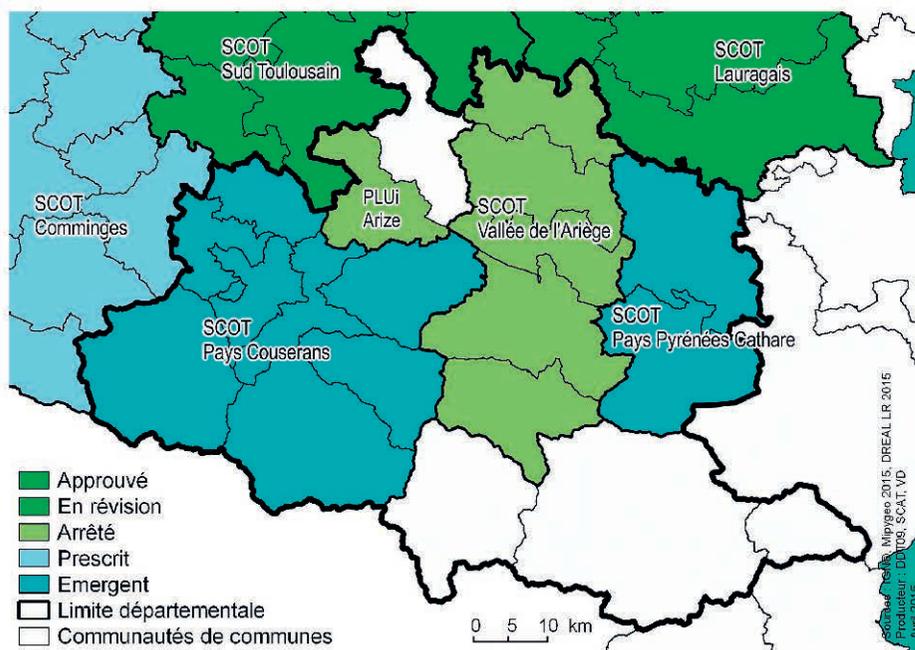
Lâcher de bouquetins

Le 30 juillet 2014, 11 bouquetins ibériques ont été réintroduits sur le territoire du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises en présence de tous les acteurs.

Dans une ambiance très conviviale, le cirque de Cagateille a servi d'écrin à ce lâcher auquel ont assisté des randonneurs et des familles accompagnées de nombreux enfants.

Cette opération contribue à l'amélioration de la diversité de la grande faune pyrénéenne et s'intègre dans la stratégie pyrénéenne de valorisation de la biodiversité qui prévoit la reconstitution de populations d'espèces emblématiques disparues du massif pyrénéen, parmi lesquelles le bouquetin ibérique, identifié, conjointement par la France, l'Espagne et l'Andorre.





Carte SCOT

Aménager l'espace urbain Urbanisme durable et politique de la ville

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de la Vallée de l'Ariège est un document stratégique pour le département. Ce schéma qui couvre 5 intercommunalités et 98 communes a été arrêté par les élus du Syndicat Mixte le 4 mars 2014 et mis à l'enquête publique du 29 septembre au 12 novembre 2014. Ce SCOT traduit notamment les efforts à mener concernant la limitation de la consommation des espaces agricoles et naturels. Il prévoit de réduire de 50 % le rythme d'artificialisation des sols par rapport à celui constaté sur les dix dernières années. En 2014, les services de l'État ont accompagné les élus du Couserans dans les démarches de

transfert de compétences en vue de lancer les études relatives à l'élaboration d'un SCOT sur le Pays Couserans en 2015, sous maîtrise d'ouvrage du PÉTR.

Le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) de l'Arize, arrêté en 2014, constitue une avancée sur ce territoire en termes de gestion économe des sols, de préservation de la biodiversité et de renforcement des solidarités entre les communes du territoire. Il propose un volet habitat qui a valeur de programme local de l'habitat.

En 2014, la DDT a contribué à l'accompagnement de 50 documents d'urbanisme (modifications, révisions et élaborations de PLU et cartes communales). L'activité Application du Droit des Sols (ADS) conduite par les services de la DDT concernait 326 communes. Ces missions ont été hiérarchisées en fonction de leur nécessité.



CE QUE LA LOI #ALUR
VA CHANGER

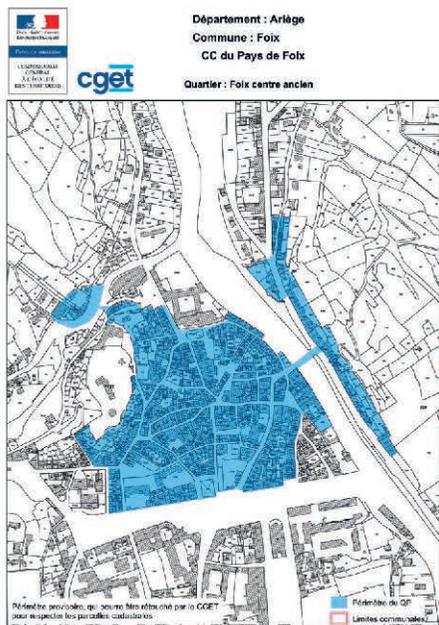
Par ailleurs les services sont mobilisés par la prochaine mise en œuvre des dispositions de la loi ALUR et plus particulièrement du transfert de l'ADS au 1er juillet 2015. A ce jour, seules 6 communes instruisent elles-mêmes leurs demandes d'autorisation d'urbanisme.

Chiffres-clés relatifs à l'activité ADS produite par la DDT

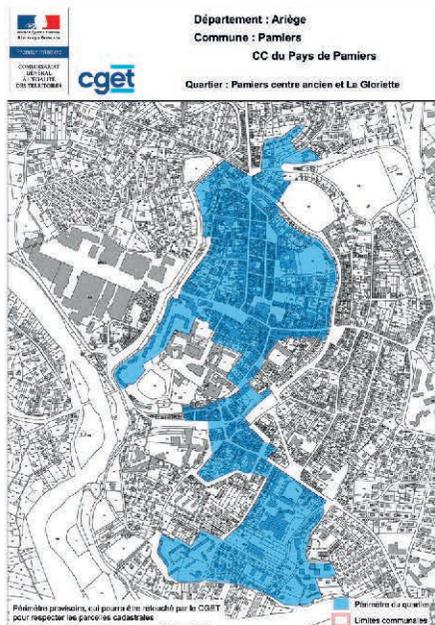
- 1 721 Certificats d'Urbanisme d'information (CUa)
- 640 Certificats d'Urbanisme opérationnel (CUb)
- 2 422 déclarations préalables
- 42 permis d'aménager
- 1 148 permis de construire
- 14 permis de démolir

Au total, ce sont 5 987 dossiers traités en 2014.

Développement équilibré et durable du territoire



QPV Foix



QPV Pamiers



QPV St Girons

La politique de la ville et la revitalisation des centres-bourgs

En 2014, l'Ariège est entré dans la politique de la ville avec 3 quartiers prioritaires : Saint-Girons - cœur de ville, Foix - centre ancien et Pamiers - centre ancien et la Gloriette.

La politique de la ville est conduite par l'État, les collectivités territoriales et leurs groupements dans l'objectif commun d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

Ces quartiers délimités par l'État en concertation avec les communes, bénéficient d'avantages automatiques tels que des exonérations et des dérogations diverses. De plus, les crédits de droit commun sont

prioritairement fléchés sur ces quartiers et des crédits spécifiques leur sont attribués.

Cette politique de la ville sera mise en œuvre au moyen de contrats de ville à conclure avant le 30 juin 2015 autour de 3 piliers :

- la cohésion sociale,
- le cadre de vie et renouvellement urbain,
- le développement de l'activité économique et de l'emploi.

Des conseils citoyens ont été ou seront créés dans chaque quartier prioritaire afin de permettre la représentation des habitants dans les instances du contrat de ville.

Le lancement de la politique de la ville sur les quartiers prioritaires s'est engagé sur le terrain dès le mois de septembre avec de nombreuses réunions de concertation et de travail entre instances de l'État et celles des collectivités territoriales. Un premier conseil citoyen a vu le jour à Foix le 26 novembre 2014.

Certains quartiers jugés particulièrement dégradés bénéficieront de crédits de l'ANRU.

Dans le cadre du programme national de revitalisation des centres-bourgs, l'État a lancé en 2014, un appel à manifestation d'intérêt auprès de certaines collectivités présélectionnées. La candidature de Lavelanet a été retenue. Elle fait partie des 53 collectivités lauréates en France.

Ce projet de revitalisation sera mis en œuvre en 2015.



Comité de pilotage FOIX



2X2 voies - RN 20



Mirepoix

Préparer la transition écologique et énergétique

Les projets éoliens

En 2014, trois projets de parcs éoliens ont fait l'objet de dépôt de dossiers auprès de la préfecture : un parc sur les communes de Gudas et Malléon, un parc sur la commune de Troye d'Ariège et un parc sur la commune de Camarade. Deux projets de parcs ont reçu un refus de permis : à Gudas et Malléon fin 2014 et début 2015, à Troyes d'Ariège début 2015. L'implantation d'éoliennes dans le département doit s'inscrire dans un contexte rural, montagneux et riche d'Histoire. L'insertion de machines de 150 mètres de haut (pales comprises) placées sur des hauteurs de collines du piémont pyrénéen pose un problème aigu sur le plan paysager. La seule enquête publique relative aux projets de Gudas et de Malléon a récolté de nombreuses protestations, les autres dossiers n'ayant pas en 2014 fait l'objet de consultations publiques.

Le plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE)

Le PPBE de la RN 20 entre Pamiers et St Paul-de-Jarrat a fait l'objet d'une

consultation du public et de deux réunions de l'observatoire du bruit. L'arrêté préfectoral d'approbation doit être pris début 2015, en dépit de l'absence de consensus entre l'État qui prévoit des protections de façades pour le nombre limité de maisons éligibles et les associations de défense des riverains qui demandent la mise en place de murs anti-bruit. Les études relatives aux autres tronçons concernés (A66, RN 20 jusqu'à Axles-Thermes, plusieurs tronçons de routes départementales et un petit tronçon de voirie communale à Pamiers) ont été engagées en 2014.

Préserver le patrimoine ariégeois

Le préfet de l'Ariège a présenté aux élus et à la presse, le 19 novembre 2014 à Mirepoix, le bilan des sites de l'Ariège et la brochure de communication réalisée par la DREAL intitulée Sites et paysages : « Lieux de beauté, lieux de mémoire »

Une richesse patrimoniale

Qu'ils soient prestigieux, insolites, majestueux ou intimistes, les sites inscrits et classés de l'Ariège constituent un patrimoine paysager remarquable. Chaque site a son histoire

et témoigne d'une relation privilégiée de l'homme avec le paysage qu'il a façonné. Ces dynamiques d'évolutions ont néanmoins des effets contrastés sur la vie des sites.

Chacun des 67 sites inscrits et classés de l'Ariège a fait l'objet d'un diagnostic de sa situation actuelle, au regard du motif de sa protection originelle, sous l'angle actualisé des enjeux de développement et de conservation. Des orientations de gestion et de valorisation ont été définies pour maîtriser l'évolution de ces sites sans renoncer à leur valeur patrimoniale.

Une gestion et une valorisation durables du territoire

Ce bilan donne une vision intégrée et prospective sur les outils de gestion adaptés à mobiliser en lien avec les projets de territoire. Il aide à détecter le potentiel de développement du patrimoine environnemental. Il est aussi un outil d'acculturation au paysage et de sensibilisation à la démarche conservatoire. Le document de communication est destiné à mieux faire connaître ce patrimoine, au travers de quelques exemples choisis dans les principales entités paysagères de ce département, ses enjeux et les pistes d'actions possibles pour en transmettre les bienfaits aux générations futures.

Modernisation de l'État

Une modernisation au service de la proximité

La modernisation de l'action publique s'est poursuivie en 2014 avec pour objectif d'améliorer la qualité du service rendu aux citoyens dans un souci constant d'optimisation des moyens.

Améliorer le service rendu à l'utilisateur

La démarche qualité en préfecture

La préfecture de l'Ariège qui a accueilli en 2014 près de 40 000 usagers a vu sa certification « Qualipref 2 » renouvelée pour les modules « accueil général » et « délivrance des titres » et élargie à un nouveau module « délivrance des titres de séjour étrangers » à l'issue d'un audit réalisé par l'AFNOR.

Ces 3 modules comportent 18 engagements de services qui concernent l'accueil physique, l'accueil téléphonique, l'accueil sur internet ainsi que le respect des délais affichés pour la délivrance des titres et leur sécurisation (lutte contre la fraude).

Un nouvel outil de communication : la lettre des services de l'État

A l'initiative du préfet, une lettre mensuelle interministérielle coordonnée par le service départemental de la communication et entièrement dématérialisée a vu le jour en 2014. Publication sur l'actualité des services

de l'État destinée à l'information des agents de l'État et du grand public, elle est désormais disponible en ligne sur le site internet des services de l'État www.ariège.gouv.fr

La préfecture de l'Ariège sur les réseaux sociaux

La préfecture a ouvert un compte Twitter en décembre 2014 qui comptabilise 425 abonnés à ce jour. Plate-forme de réseau social, également à caractère interministériel, Twitter permet de poster de courts messages concernant l'actualité des services de l'État, ne dépassant pas 140 signes accompagnés ou non de visuels.



Développer les démarches de mutualisation des services

Restructuration de la DDT

Les réformes de l'ATESAT (Assistance Technique fournie par l'État pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire) et de l'ADS (Application du Droit des Sols), la première se traduisant par une fin programmée au 31 décembre 2015 et la seconde, en application de la Loi ALUR, par un transfert aux collectivités compétentes d'un EPCI à fiscalité propre de plus de 10 000 habitants de l'instruction des actes d'urbanisme (soit la moitié des actes du département), a conduit la DDT à une restructuration.



Accueil préfecture



Menée en complète concertation avec les agents concernés et les représentants du personnel, elle a permis le maintien des sites de St-Girons, Lavelanet et Pamiers. Les agents ATESAT ont été redéployés (ou sont en cours de l'être) dans les services métiers de la DDT. Les agents ADS ont été rattachés au service central d'aménagement d'urbanisme et d'habitat. Les effectifs ADS ont été réduits. Les départs prévisibles à la retraite permettront d'ajuster naturellement les effectifs à l'activité.



Equipe plateforme passeports



La création de la plateforme régionale passeports en préfecture

La préfecture de l'Ariège a été retenue au plan régional pour assurer l'instruction des demandes de passeport pour les 8 départements de Midi-Pyrénées à compter du 1er janvier 2015.

Cette plateforme a été dimensionnée pour une production de 130 000 passeports par an.

Ce sont 132 sites répartis sur 118 communes dotées d'une station biométrique (11 en Ariège) qui transmettent, grâce à un flux dématérialisé, les dossiers d'instruction des passeports déposés dans leurs services.

13 agents sont affectés à la plateforme qui prend en charge également l'instruction des CNI du département de l'Ariège et les dossiers de naturalisations jusqu'au 1er janvier 2015. A cette date, le service des étrangers assurera le suivi du dossier Naturalisations jusqu'à la mise en place de la plateforme régionale des naturalisations (attendu au plus tard pour le 2ème trimestre 2015).

Cette opération qui valorise notre administration ariégeoise ne change en rien les procédures de délivrance de passeports existantes et les usagers ariégeois continuent à s'adresser aux 11 stations biométriques du département.

La plate forme a été inaugurée en présence du préfet de région le 13 octobre 2014.



Développer les démarches de dématérialisation et simplifier les procédures

Modernisation des relations de la préfecture avec les collectivités locales

La dématérialisation de la transmission des actes par l'application informatique ACTES (Aide au Contrôle de légalité dématérialisé) offre de réels avantages en matière de traitement des actes soumis au contrôle de légalité. Cette dématérialisation permet de simplifier le travail, gagner du temps, réduire les coûts, participer au respect de l'environnement et sécuriser les envois.

A ce jour, 223 collectivités ont adhéré à cette démarche. 174 d'entre elles ont également adhéré, depuis le début de l'année 2014 à l'application ACTES budgétaires qui permet désormais de télétransmettre les documents budgétaires. 10 099 actes (sur les 26 197 reçus, soit 38 %) ont été télétransmis en 2014.

Le système d'information @CTES est aujourd'hui en mesure de recevoir des fichiers électroniques d'une volumétrie inférieure ou égale à 150 Mégaoctets (MO), ce qui permet de transmettre sous format électronique la quasi totalité des actes, y compris les plus volumineux, tels que les marchés publics qui sont désormais télétransmis par ACTES par quelques collectivités.

La télédéclaration des dossiers de demande au titre de la politique agricole commune (PAC)

En collaboration étroite avec la chambre d'agriculture, la DDT a permis la réalisation de 100 % de télédéclarations des dossiers PAC.

Poursuite de la modernisation de l'administration financière

Une administration au service des particuliers

La dématérialisation constitue un axe prioritaire de la politique conduite ces dernières années, tant pour la campagne déclarative de l'impôt sur le revenu, avec la déclaration en ligne, que pour la campagne de recouvrement avec le paiement dématérialisé (mensualisation, paiement en ligne, prélèvement à l'échéance).

Le nombre de déclarations en ligne a progressé de près de 7% par rapport à 2013, chiffre à mettre en relation avec une baisse de 10% des déplacements aux guichets durant la période de campagne.

Pour les usagers des collectivités locales, la DGFIP continue de promouvoir auprès de ces dernières la modernisation de l'encaissement des recettes publiques notamment par la mise à disposition d'un portail Internet (TIPI) permettant aux usagers de payer en ligne par carte bancaire.

Une administration au service des collectivités locales

La DDFIP assure le suivi budgétaire et comptable des collectivités locales et des établissements publics locaux.

Le département, les communes, les établissements de coopération intercommunale, les hôpitaux et les établissements médico-sociaux ainsi que les autres établissements publics locaux représentent plus d'un millier de budgets et de comptabilités. Le niveau de leurs dépenses et de leurs recettes se situe à 800 millions d'€ environ.

La division des Collectivités et Établissements Publics Locaux a participé en 2014 au déploiement d'un nouveau protocole d'échange informatique entre la DDFIP et les collectivités locales, le PES V2. Plus riche que les protocoles existants, il permet de fluidifier les relations « ordonnateurs/ comptables » et constitue un support de la dématérialisation totale des titres de recette et des mandats de dépense ainsi que des pièces justificatives. Sa généralisation est quasiment achevée.

L'année 2014 a également été celle de la mise en place, réussie, de la norme SEPA pour les virements et prélèvements de la sphère des collectivités locales.

Enfin, en vue de la constitution et de la mise à jour du plan cadastral informatisé, le directeur départemental des finances publiques et le Président du Conseil général, avaient signé, le 27 septembre 2013, une convention qui définit à cette fin les prestations réciproques fournies par la DDFIP et par les partenaires associés : Conseil général, SAFER, Ordre des géomètres-experts, SMDEA et SDCEA.

Depuis la mi-mars 2014, les plans cadastraux de quelques communes sont disponibles sous ce nouveau format et les usagers peuvent y accéder sur le serveur dédié « cadastre.gouv.fr ».

Ce projet ambitieux qui concerne 1 088 000 parcelles devrait se terminer fin 2016.

Une administration au service des professionnels

Dans le cadre de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, la DDFIP de l'Ariège a poursuivi en 2014 les travaux de fiabilisation portant sur les 6 581 locaux du département. À son initiative, la commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels chargée de proposer de nouvelles valeurs locatives s'est tenue du 14 novembre 2014 au 14 janvier 2015.



Elections professionnelles



Réception des nouveaux maires en préfecture

Son projet a été transmis aux Commissions communales et intercommunales des impôts directs le 15 janvier 2015. Il permettra d'actualiser les bases de la taxe foncière et de la cotisation foncière des professionnels.

Une simplification des procédures : l'autorisation unique

Dans le cadre de la modernisation des services et du développement des démarches

de dématérialisation et de simplification des procédures, la région Midi-Pyrénées expérimente la procédure d'autorisation unique pour l'autorisation d'installation de méthanisation ou de parc éolien classé au titre des Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

La simplification consiste à fusionner en une seule et même procédure jusqu'à cinq décisions qui peuvent être nécessaires pour la réalisation de ces projets : autorisation

d'installation classée pour la protection de l'environnement, permis de construire, autorisation de défrichement, dérogation « espèces protégées » et autorisation au titre du code de l'énergie. A l'issue de cette procédure d'instruction unique, la décision d'autorisation est délivrée par le préfet de département.

Conformément aux principes retenus lors des états généraux de la modernisation du droit de l'environnement, l'autorisation

unique nécessite le respect de l'ensemble des prescriptions réglementaires qui s'appliquent à chacune des autorisations, ce qui permet d'assurer le maintien à l'identique des exigences environnementales actuelles.

Cette expérimentation a débuté le 05 mai 2014 en Midi-Pyrénées : dans l'Ariège, a été déposé fin décembre 2014 un projet de parc éolien sur la commune de Camarade, instruit selon cette nouvelle procédure.

Plusieurs visites officielles en 2014

En 2014, 6 visites officielles ont été organisées par la préfecture dont celle du Président de la République, à l'occasion d'un voyage officiel en Andorre.



Venue du Président de la République en Ariège

L'ACTIVITÉ DE LA PRÉFECTURE EN CHIFFRES

TITRES :

39 337 personnes reçues et 61 552 titres délivrés en 2014

- Nombre de cartes grises : 24 588
- Nombre de permis de conduire : 7338 dont 458 permis internationaux
- Nombre de cartes nationales d'identité : 9 703
- Nombre de passeports : 19 923 dont 5682 pour l'Ariège

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

- Nombre d'actes reçus : 26 197 dont 38% par télétransmission à travers l'application ACTES
- Nombre d'actes contrôlés : 5 687

AUTRES RÉGLEMENTATIONS

- Armes : 741 déclarations et 213 autorisations
- Vidéo-protection: 86 dossiers traités
- Environnement : 1 arrêté de DUP et servitude, 8 arrêtés préfectoraux d'autorisation et complémentaires au titre des ICPE et 14 mises en demeure

ÉLECTIONS

- 3 élections politiques et 2 professionnelles

Annexes

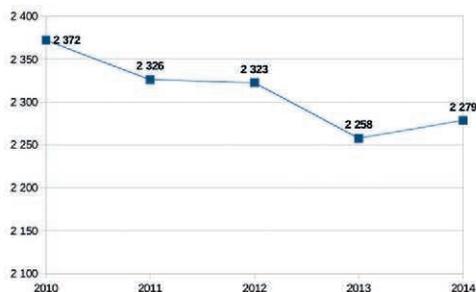
Evolution des Effectifs Temps Plein (ETP) de la Fonction Publique de l'État en Ariège (2010-2014)

Services	Effectifs des services de 2010 à 2014 (en équivalent Temps Plein - ETP)					Evolution des effectifs 2010/2014	
	2010	2011	2012	2013	2014	en ETP	en %
Service départemental de l'architecture et du patrimoine	4,00	4,00	5,00	3,75	4,00	0,00	0,00
Direction départementale des territoires	196,87	142,97	144,37	136,97	139,97	-58,90	-29,92
Direction départementale de la sécurité publique	125,30	126,30	125,20	120,30	130,20	4,90	3,91
Gendarmerie	320,00	335,00	334,00	326,00	321,00	1,00	0,31
Personnel MINDEF (1er RCP, DMD09, CIRFA,...)	1113,00	1112,00	1140,00	1108,00	1138,00	25,00	2,25
Office national des anciens combattants	2,60	2,60	2,60	2,80	1,92	-0,68	-26,15
DDCSPP	63,70	63,11	55,81	54,91	50,51	-13,19	-20,71
DDFIP	300,78	295,20	289,00	282,00	276,00	-24,78	-8,24
UT DIRECCTE	22,06	26,06	25,05	24,35	21,65	-0,41	-1,86
Maison d'arrêt	42,00	44,00	41,00	46,00	41,50	-0,50	-1,19
Préfecture et sous-préfectures	127,70	122,45	114,70	111,00	109,90	-17,80	-13,94
UT DREAL	3,00	3,00	3,00	3,00	3,00	0,00	0,00
Douanes	32,80	31,80	21,50	21,20	25,00	-7,80	-23,78
Archives départementales	1,50	1,00	2,00	2,00	2,00	0,50	33,33
Protection Judiciaire de la Jeunesse	9,30	9,30	9,30	8,30	8,30	-1,00	-10,75
Service pénitentiaire d'insertion et de probation	7,30	7,30	10,00	7,20	7,70	0,40	5,48
Tous services de l'Etat	2371,91	2326,09	2322,53	2257,78	2278,65	-93,26	-3,93

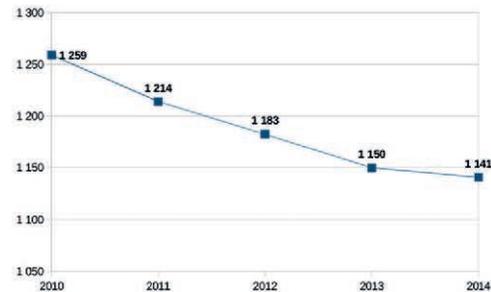
Hors Santé, Éducation Nationale et Justice (tribunaux)

Evolution des effectifs des services de l'Etat en Ariège 2010-2014

AVEC
PERSONNEL
MINDEF



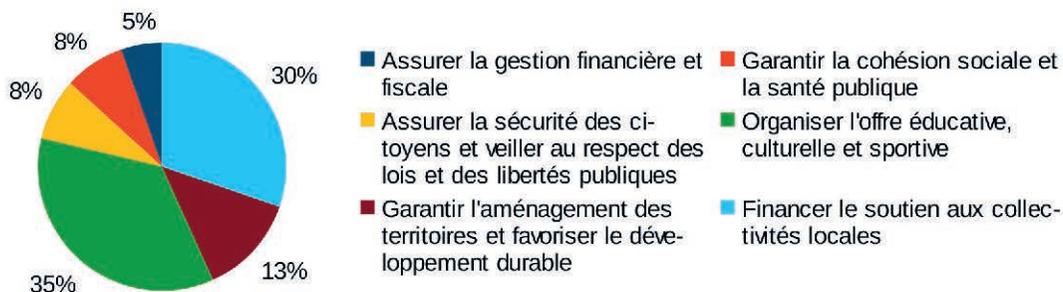
HORS
PERSONNEL
MINDEF



Répartition des crédits de l'État par mission et par nature

Répartition des crédits de l'Etat par mission

<i>Assurer la gestion financière et fiscale</i>	20 542 163,10 €
<i>Garantir la cohésion sociale et la santé publique</i>	30 051 510,04 €
<i>Assurer la sécurité des citoyens et veiller au respect des lois et des libertés publiques</i>	30 772 307,45 €
<i>Organiser l'offre éducative, culturelle et sportive</i>	135 594 490,13 €
<i>Garantir l'aménagement des territoires et favoriser le développement durable</i>	49 603 156,48 €
<i>Financer le soutien aux collectivités locales</i>	115 614 592,39 €
Montant total	382 178 219,59 €



Répartition des crédits de l'Etat par nature

Titre 2 Masse salariale	Titre 3 Crédits de fonctionnement	Titre 5 Crédits d'investissement	Titre 6 Crédits d'intervention	Montant total
168 716 266,47 €	4 916 789,07 €	372 885,35 €	208 172 278,70 €	382 178 219,59 €

Recettes perçues en 2014

INTITULE DE LA RECETTE	2013	2014	EVOLUTION 2014/2013
Impôts locaux	150 882 281	157 971 643	4,70%
<i>Taxe d'habitation + redevance sur audiovisuel</i>	48 090 660	50 085 931	4,15%
<i>Taxe foncière sur les propriétaires bâties et non bâties</i>	90 478 264	94 454 425	4,39%
<i>Cotisation foncière des entreprises + IFER (Hors Direction des Grandes Entreprises)</i>	12 313 757	13 431 287	9,08%
Impôt sur le revenu + Contributions sociales	104 973 497	103 837 936	-1,08%
Impôts sur les sociétés	31 125 545	25 147 536	-19,21%
Taxe sur les salaires	16 716 006	16 068 649	-3,89%
Taxe sur la valeur ajoutée	117 294 601	125 204 897	6,74%
Impôt de solidarité sur la fortune	1 152 869	1 203 295	4,37%
Droit départemental sur les mutations	15 608 350	21 022 464	34,69%
Droit de publicité foncière et d'enregistrement	9 814 233	10 778 544	9,83%
TOTAL des recettes perçues	447 567 782	461 231 964	3,05%

Organigramme des services de l'État en Ariège



Coordonnées des services de l'État en Ariège

Administration	Contact
Préfecture	2, rue de la Préfecture - BP 87 - 09007 Foix cedex Tél. : 05 61 02 10 00 Mail : prefecture@ariede.gouv.fr
Sous-préfecture de Pamiers	26, rue Frédéric Soulié - BP 172 - 09102 Pamiers Tél. : 05 61 60 97 30 Mail : prefecture@ariede.gouv.fr
Sous-préfecture de Saint-Girons	12, av René Plaisant - BP 109 - 09201 Saint-Girons Tél. : 05 61 96 25 80 Mail : prefecture@ariede.gouv.fr
Direction Départementale des Territoires (DDT)	10, rue des Salenques - 09000 Foix Tél. : 05 61 02 47 00 Mail : ddt@ariede.gouv.fr
Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection de la Population (DDCSPP)	9, rue Lt Paul Delpech - BP 130 - 09003 Foix cedex Tél. : 05 61 02 43 00 Mail : ddcspp@ariede.gouv.fr
Unité Territoriale de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (UT DIRECCTE)	30, avenue du Général de Gaulle - 09007 Foix cedex Tél. : 05 61 02 46 40 Mail : midipy-ut09@dirrecte.gouv.fr
Unité Territoriale de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (UT DREAL)	4, av Didier Daurat - BP 331 - 31776 Colomiers Cedex Tél : 05 61 15 39 99 Mail : ut-haute-garonne-ariège.dreal-midi-pyrenees@developpement-durable.gouv.fr
Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine (STAP)	4, rue de la Préfecture - 09000 Foix Tél. : 05 34 09 36 21 Mail : sdap.ariège@culture.fr
Délégation Territoriale de l'Agence Régionale de Santé (DT ARS)	1, bvd Alsace Lorraine - BP 30076 - 09008 Foix cedex Tél. : 05 34 09 36 36 Mail : ars-dt09-dt@ars.sante.fr
Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP)	55, Cours Gabriel Fauré - BP 86 - 09007 Foix cedex Tél. : 05 61 05 45 50 Mail : tg09.contact@dgfip.finances.gouv.fr
Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN)	2, rue du Lt P. Delpech - BP 40077 - 09008 Foix Cedex Tél. : 05 67 76 52 09 Mail : sp09@ac-toulouse.fr
Groupement de Gendarmerie Départementale de l'Ariège (GGD)	2, allées de Villote - BP 80 - 09008 Foix Cedex Tél. : 05 61 02 17 00 Mail : ggd09@gendarmerie.interieur.gouv.fr
Direction Départementale de la Sécurité Publique (DDSP)	Hôtel de Police - 2, avenue Lakanal - 09000 Foix Tél. : 05 61 05 43 00 Mail : ddsp09@interieur.gouv.fr

